

**Compte rendu de la séance du Conseil départemental
Le 22 février 2019
Adopté à la séance du Conseil départemental du 29 mars 2019**

Madame CAVECCHI préside la séance.

Sont présents :

Mesdames et messieurs :

ARCIERO Anthony (Départ à 10h15, pouvoir à SEIMBILLE Gérard)

AUMAS Michel

BENEDIC Fabien

BERTY Michèle (Départ à 12h31, pouvoir à TINLAND Virginie)

BOEDEC Yannick

BOISSEAU Laetitia

BORGEON Sophie

BOUGEARD Nicolas

CAVECCHI Marie-Christine

CHRISTIN Marie-Evelyne (Départ à 12h38, pouvoir à METEZEAU Philippe)

COUCHOT Sylvie

DESSE Daniel

DOCTEUR Jeanne

EON Pierre-Edouard (Départ à 12h19, pouvoir à HAQUIN Xavier)

HAQUIN Xavier

IVANDEKICS Emilie

JACOB Aurore

LAMBERT-MOTTE Gérard

MAHENDRAN Cergya

MENAT Gilles

METEZEAU Philippe

MULLER Jean-Pierre

PAYET Armand

PELISSIER Véronique (Arrivée à 11h00, pouvoir à IVANDEKICS Emilie)

PUEYO Alexandre

RAFAITIN Agnès

ROULEAU Philippe

SABOURET Cédric

SCOLAN Muriel (Départ à 13h06, pouvoir à VILLALARD Chantal)

SEBBAGH Deborah (Départ à 10h43, pouvoir à MULLER Jean-Pierre)

SEIMBILLE Gérard

SUEUR Philippe (Départ à 12h40, pouvoir à PAYET Armand)

TECHTACH Djida

TINLAND Virginie

VILLALARD Chantal

Sont absents :

Mesdames et messieurs :

BAZIN Arnaud (pouvoir à CAVECCHI Marie-Christine)

MAZOU-SACKO Youri

MENHAOUARA Nessrine (pouvoir à BOUGEARD Nicolas)

MERIZIO Monique (pouvoir à PUEYO Alexandre)

METREF Nadia (pouvoir à BENEDIC Fabien)

RUSIN Isabelle (pouvoir à RAFAITIN Agnès)

STREHAIANO Luc (pouvoir à ROULEAU Philippe)

Le quorum est atteint.

Table des matières :

I. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR	6
II. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 18 JANVIER 2019	6
III. EXAMEN DES RAPPORTS	9
3 – ACTION SOCIALE – SANTE	9
3-01 Rapport sur la situation comparée en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au Conseil départemental du Val d'Oise.....	9
3-02 Revalorisation de la participation financière accordée aux Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale (CCAS et CIAS) pour l'accompagnement social et la contractualisation des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA).	15
3-03 Demande de prorogation de la durée de validité de la subvention octroyée à l'Association Arménienne d'Aide Sociale (AAAS) pour l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) «Résidence Arménienne» situé à Montmorency.	20
4 – DEVELOPPEMENT DURABLE – CULTURE – TOURISME – PATRIMOINE	21
4-03 Rapport 2018/2019 sur la situation du Conseil départemental du Val d'Oise en matière de développement durable.	21
4-04 Avis du Conseil départemental sur le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Croult-Enghien-Vieille Mer.....	30
4-05 Avis du Conseil départemental sur les enjeux de l'eau et de la gestion des risques d'inondation sur le bassin Seine-Normandie.....	33
4-06 Projet numérique de la Bibliothèque Départementale du Val d'Oise (BDVO) 2019-2022. Demande de labellisation « Bibliothèque Numérique de Référence » (BNR) auprès du Ministère de la Culture.....	36
4-07 Abbaye de Maubuisson : – avenant à la convention de partenariat avec la commune de Gonesse, le centre hospitalier de Gonesse et l'Abbaye de Maubuisson ; – convention de résidence artistique avec l'artiste Charlotte Charbonnel.	40
5 – EDUCATION – SPORT – JEUNESSE – ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	42
5-03 Participation financière à la création de la Fondation du Sport en Val d'Oise.....	42
6 – TRANSPORT – INFRASTRUCTURES – LOGEMENT	44
6-01 Prise en considération de la programmation des opérations de rénovation et d'amélioration de la voirie départementale au titre de l'année 2019.	44
6-02 Convention de partenariat relative à la réalisation d'une étude d'opportunité sur l'aménagement du carrefour RD 203 – boulevard de l'Hautil dans le cadre du développement du Campus International Paris Seine.	46
6-03 Convention-cadre pluriannuelle de partenariat 2019-2021 avec l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Ile-de-France (IAU IdF).	46
2 – FINANCES – ADMINISTRATION GENERALE – INNOVATION	50
2-10 Orientations budgétaires 2019 – Présentation des Autorisations de Programme (AP) et des Autorisations d'Engagement (AE)	50
2-11 Présentation des marchés passés selon la procédure adaptée inférieurs à 221 000 € HT pendant la période du 1 ^{er} au 30 novembre 2018 (articles n° 27 et n° 28 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics).	65

2-12 Versement d'une subvention de fonctionnement à l'association VOTV au titre de l'année 2019.	65
2-13 Commune de Garges-lès-Gonesse – Approbation de l'avenant n° 1 au bail relatif aux locaux sis 36 à 44 rue Frédéric Joliot Curie.	66
2-14 Communes de Bessancourt, d'Herblay-sur-Seine, de Pierrelaye et de Saint-Ouen l'Aumône – Cession de parcelles de terrain au profit du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt (SMAPP).	66
2-15 Commune de Saint-Leu-la-Forêt – Cession d'un terrain à bâtir.	67
2-16 Commune de Soisy-sous-Montmorency – Cession des parcelles départementales AP n° 591, AP n° 594 et AP n° 583 sises 14 rue du Docteur Schweitzer.	67
2-17 Lancement de l'opération de restructuration du collège Pierre de Ronsard à Montmorency.	68
IV. DESIGNATIONS	68

Début de la séance à 9 heures 45.

Madame CAVECCHI

Bonjour à toutes et à tous. Je vous souhaite la bienvenue dans cette belle salle. Chers collègues, nous avons devant nous un petit livre, je pense que tout le monde l'a, qui est le complément des livres précédents, qui nous raconte «50 ans de sport» dans le Val d'Oise, qui a été rédigé par Alain HERBET et Patrick GLATRE, en collaboration avec Léa HOARAU. Le petit livre sera aussi, comme les précédents, en vente dans quelques magasins. Je crois que le prix est de 15 €. Nous pouvons remercier les auteurs, car c'est aussi un moment important, et le sport pour le Val d'Oise c'est très important. Nous en reparlerons tout à l'heure. Je vais donner la parole à Madame SCOLAN qui va nous faire l'appel.

Il est procédé à l'appel.

I. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Nous avons un ordre du jour que je vais vous demander d'approuver. Nous commencerons par la 3^e Commission, suivie de la 4^e, la 5^e, la 6^e, et la 2^e. Pas de rapport à la 1^{re} Commission.

Nous avons des rapports connexes qui figurent sur le document. Nous avons deux diaporamas qui vont avec le rapport 2-10 sur les orientations budgétaires et le rapport 4-03 sur la situation du Département en matière de développement durable. Ensuite, nous aurons une désignation. Nous avons aussi une motion qui nous est proposée par le groupe des socialistes et apparentés relative au projet de privatisation du groupe ADP. Je vous propose, comme vous le faites d'habitude, de voir ensemble comment nous pouvons nous mettre d'accord pour voter la motion. Peut-être que Monsieur Philippe SUEUR serait d'accord pour lire la motion avec Cédric SABOURET. Nous en reparlerons tout à l'heure.

Je vous propose d'approuver cet ordre du jour.

Adoption à l'unanimité

II. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 18 JANVIER 2019

Nous avons l'approbation du compte rendu de notre conseil du 18 janvier. Avez-vous des observations ?

Je considère qu'il est approuvé.

Adoption à l'unanimité

Avant d'examiner les rapports, je souhaitais faire une déclaration un peu officielle.

Aujourd'hui, j'ai mal à ma France. Je souhaiterais vous dire que je me suis associée pleinement, même si je n'ai pas pu être au rassemblement mardi dernier, mais je me suis associée par un communiqué de presse, et je veux exprimer tout mon soutien à celles et ceux qui subissent depuis un certain temps et de plus en plus souvent des actes de haine antisémites insupportables, inqualifiables. Cela est notre affaire à tous. C'est l'affaire de tous les Français de les condamner avec la plus grande fermeté.

Ces relents nauséabonds d'une histoire et d'un passé encore très proche nous touchent au plus profond de nous, dans notre cœur, et dans notre âme. Mais pourquoi toute cette haine ? Notre République nous permet de vivre tous ensemble, quelles que soient nos croyances religieuses, nos convictions politiques. Nous avons beaucoup de chance. Ne l'oublions pas. L'antisémitisme n'est pas une opinion, c'est un délit. Il faut que notre République réagisse fermement contre ces agissements vils et lâches. Il faut qu'elle ne laisse rien passer. Il faut qu'elle dénonce et combatte tout autant les profanations de plus en plus nombreuses de lieux de culte, qu'ils soient juifs, musulmans ou chrétiens. Chers collègues, défendons ensemble nos valeurs, celles qui font le ciment de notre France, et ne nous laissons pas gagner par la peste.

Applaudissements

Monsieur MULLER

Madame la Présidente, merci pour vos mots. Gérard SEIMBILLE nous a appelés à vous applaudir. C'était une réaction normale et méritée. Merci de me donner la parole et de donner la parole à notre groupe. Lorsque j'ai été averti hier que vous aviez l'élégance de me donner la parole, j'ai préparé un texte que j'ai terminé ce matin. Il est un peu plus long, mais je vais vous le lire. Je ne peux pas au débotté le réduire. Vous avez mon sentiment. Mes collègues ne l'ont pas lu. Madame la Présidente, chers collègues, avant-hier soir, le Président de la République, dans le discours qu'il prononçait lors du dîner du Conseil représentatif des institutions juives de France, a déploré ce qu'il a appelé une résurgence de l'antisémitisme sans doute inédite depuis la Seconde Guerre mondiale.

La Seconde Guerre mondiale, les années 30, les années 40, c'est lorsque le ciel du XX^e siècle s'obscurcit, ce que d'aucuns appellent en référence et à juste titre les heures les plus sombres de l'histoire de France, les heures les plus sombres de l'histoire de l'humanité. La Seconde Guerre mondiale, c'est l'un des chefs du camp de concentration de Dachau, (pardonnez-moi de vous le dire, un de mes oncles y a été retenu, il en est revenu), qui dit aux pauvres hères qui n'ont pas été immédiatement gazés à leur arrivée : «Ici, vous êtes sans droit, sans honneur et sans défense, vous êtes un tas de merde et serez traités comme tel». C'est Anne Frank, cachée dans son placard à Amsterdam, arrêtée, déportée, assassinée simplement, parce que juive, ce sont ces millions d'hommes et de femmes et enfants, méthodiquement assassinés, martyrisés, de la façon la plus cruelle qui soit, simplement, parce que juifs, de par la volonté de barbares adeptes d'une idéologie nauséabonde qui voulaient que ceux qu'ils appelaient de la race aryenne soient supérieurs aux autres, qui voulaient qu'il y ait des hommes supérieurs et des hommes inférieurs, qu'il y ait ceux de la race élue et les autres, au premier rang desquels, les juifs.

En 2018, les actes antisémites ont augmenté en France de 74 %. Le nombre de cimetières juifs profanés, à l'instar de celui de Quatzenheim, ne cesse d'augmenter. Les écrits et les dessins antisémites, les croix gammées souillent les murs, les réseaux sociaux croulent sous les logorrhées du même type, et cela, après qu'en 2012, une enfant ait été tirée par les cheveux pour être abattue d'une balle dans la tête au seuil de son école, simplement, parce qu'elle était juive.

"Tas de merde, sale juif de merde, grosse merde", je n'exhume pas ces insultes des égouts de l'histoire et ne répète pas celles proférées contre Alain Finkielkraut samedi dernier pour provoquer, mais tout simplement pour affirmer avec force que si ces mots n'ont pas leur place dans notre Assemblée, ils ne l'ont pas davantage dans nos rues, dans nos villes et dans le village.

Je ne sais pas s'il y a des antisémitismes de natures différentes. Cela me dépasse. Comme le disait Simone Veil, «il y a des SS aux petits pieds». Ce que je sais, ce que nous savons tous autour de cette table, ce que savent tous les républicains viscéralement attachés aux valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité, c'est que la France, ce n'est pas cela. "Le monde est dangereux, non pas à cause de ceux qui font le mal, mais bien à cause de ceux qui savent et laissent faire", disait Albert Einstein, alors, ne laissons pas faire. Alors, tous, faisons en sorte, là où nous sommes au quotidien, par nos actes, par nos réactions, par nos lois, par nos actions éducatives, en allant au-delà de nos recueils, au-delà de nos indignations, faisons en sorte que le dicton yiddish redevienne pleinement réalité, ce dicton qui disait : "Heureux comme un juif en France" après que la grande Révolution française ait décidé, la première dans le monde, la pleine égalité aux juifs.

Madame la Présidente, je crois pouvoir me faire l'interprète de tous nos collègues, et quand je dis je crois, je veux dire que j'en suis sûr. Merci d'avoir voulu que la séance de notre Assemblée commence ainsi ce matin. Nos travaux, dans chacun de nos domaines de compétences, sont importants. Nos débats le sont aussi, mais l'essentiel n'est pas là. L'essentiel, c'est de montrer, de démontrer par des actes que l'engagement contre l'antisémitisme, comme le combat contre toutes les formes de racisme, ne doivent pas être ceux des seuls discriminés, mais ceux de l'ensemble de la société. Ensemble, sans exception, nous le sommes ce matin. Ensemble, nous l'étions pour les plus anciens d'entre nous, au lendemain de la profanation du cimetière de Carpentras. Ensemble, nous l'étions mardi soir, à Paris, ou ailleurs, ou en pensée, ou avec le cœur. Nous le serons demain ensemble. Ce matin, dans ce combat, vous avez été, Madame la Présidente, notre fer de lance. Nous vous en sommes reconnaissants.

Applaudissements

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup, Monsieur MULLER.

Nous allons débiter cette séance par les rapports de la 3^e Commission avec le rapport 3-01, qui va être le rapport sur la situation comparée en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au Conseil départemental du Val d'Oise. Beaucoup parlent de l'égalité femme-homme, mais ils sont trop nombreux à se contenter d'en parler, comme vous pouvez le vérifier régulièrement. Pour pouvoir vérifier, il faut quelques indicateurs, des analyses comparées. En un mot, il faut confronter les annonces du réel. Ce travail objectivé est essentiel pour pouvoir inscrire l'égalité femme-homme dans les faits. Vous pouvez compter, vous le savez, sur ma ferme volonté dans ce sens et sur celle, vous n'en doutez pas non plus, de Madame Michèle BERTHY, qui va vous présenter ce rapport.

III. EXAMEN DES RAPPORTS

3 – ACTION SOCIALE – SANTE

3-01 Rapport sur la situation comparée en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au Conseil départemental du Val d'Oise.

Madame BERTHY

Merci, Madame la Présidente. Quelle lourde responsabilité de démarrer cette Assemblée plénière après les deux hommages très émouvants, auxquels évidemment je m'associe.

Ce rapport a été rendu obligatoire par la loi d'août 2014, et c'est devenu le moyen de faire un focus sur l'état des lieux en matière de politique égalité femme-homme. Sachez que certaines collectivités ne remplissent toujours pas cette obligation, ce qui est incroyable. C'est vraiment dommage, et je pense qu'un rappel à la loi serait utile pour ces collectivités qui ne répondent pas aux contraintes de la loi. Vous avez tous lu attentivement ce rapport, mais cette année, je vais peut-être vous le présenter différemment.

Vous savez que ce rapport, c'est l'obligation légale, c'est plutôt sur les ressources humaines. Au Département, depuis plusieurs années, depuis cette obligation, nous vous présentons lors de ce rapport un point sur toutes les actions du plan d'action départemental, sur l'égalité femme-homme, transversal. C'est pour cela que nous vous faisons systématiquement un point sur ce plan. Dans ce plan, évidemment vous le savez, notre engagement est depuis 2012 sur la lutte contre les violences faites aux femmes. Vous savez tout notre engagement. L'engagement a été fort, et ce, depuis 2012, puisque nous avons été un des premiers sur les six Départements à mettre en place les téléphones qu'on appelle les TGD.

Vous savez toutes les mesures qui ont été prises par rapport à cette politique importante, puisque dès 2006, le Département s'engageait dans un cofinancement pour les intervenants sociaux en commissariat. Je pense que le Département, sur cette politique publique, a un engagement fort et important. Je pense que nous reviendrons vers vous pour faire un état des lieux plus large lors d'une nouvelle présentation du PAD. C'est pour cela que, ce matin, j'ai choisi, et j'assume pleinement ce choix, que, j'ai fait seule, autour de mon bureau, mais je l'assume, et je m'en excuse auprès de mes collègues, de vous présenter plutôt un retour sur les chiffres.

Nous avons l'avantage, sur les chiffres, dans les collectivités publiques, d'avoir une plus grande parité femmes-hommes au niveau des rémunérations. Je vous rappelle que dans le privé, c'est un écart trop important, car même si cela va légèrement mieux, je vous rappelle qu'entre le 6 et le 20 novembre, les femmes dans le privé travaillent gratuitement, puisque les 20 % d'écart sont là. En collectivités et principalement dans la nôtre, ce qui est important, je le rappelle, c'est un bilan social. Nous nous appuyons sur un bilan social. Ce sont les chiffres de 2017.

Au Département, nous avons 3 377 agents, qui se décomposent en 536 femmes et 150 hommes, soit un taux de 78 % de femmes. Par rapport à ces chiffres, ce qui est important de savoir, c'est que ce sont essentiellement les filières, les filières et les métiers. Nous devons nous engager vers l'évolution des métiers, mais les habitudes sont tenaces et il se trouve que dans les filières administratives et sociales, nous avons un taux de féminisation fort. Nous pouvons le regretter, comme dans les métiers des routes, les métiers du bâtiment, nous avons un taux d'hommes fort. Le Département s'engage pour faire évoluer ces métiers, pour sensibiliser les hommes, sur une attractivité sur les métiers sociaux et les femmes, à l'inverse, pour leur prouver qu'elles ont les capacités de faire dans les métiers dits «du bâtiment».

Ce qui est important, ce sont l'avancement de grade et les promotions internes. Vous pourrez voir que, sur les avancements de grade, il y a un chiffre m'a interpellée. Si tout se passe bien pour les catégories A et B, pour la catégorie C, nous nous apercevons que l'avancement de grade pour les femmes, c'est 12 %, et pour les hommes, c'est 21 %. Le gap est important. Je m'engage à essayer de comprendre davantage pour l'année prochaine ces chiffres, car avec les bons résultats de la catégorie A et B, cela cache la forêt des mauvais résultats de la catégorie C. Vous avez lu qu'il y a une explication sur cette différence. Nous pourrions dire qu'il y peut y avoir un turnover plus important chez les femmes, ou que les agents de maîtrise sont en nombre moins important chez les femmes. Ce sont des questions que je me suis posées et auxquelles nous devons répondre l'année prochaine.

Nous devons nous améliorer sur les promotions internes. Le constat est que nous ne sommes pas forcément bons.

Madame CAVECCHI

Nous ne sommes pas bons tout de suite, mais nous allons le devenir.

Madame BERTHY

Oui, Madame la Présidente, mais le constat est là. La dure réalité des chiffres est difficile. Je ne peux pas me cacher derrière la dure réalité des chiffres. Ils sont en jumeaux inversés. C'est 1,2 et 2,1. Je trouve qu'en promotion interne, nous avons des progrès à faire. Je m'engage, avec les équipes, à travailler davantage sur ces sujets et à revenir vers vous pour vous proposer le rapport égalité femme-homme l'année prochaine avec des chiffres meilleurs. Je rappelle que ce sont des chiffres de 2017.

Vous avez lu tout ce que nous avons fait. Nous sommes très engagés, la preuve, c'est que maintenant, en égalité Femme-Hommes, nous sommes un des rares Départements, une petite dizaine, à avoir une Présidente. Le 8 mars 2018, nous avons eu une journée forte intéressante, avec des parcours remarquables de femmes engagées dans des métiers, des métiers dits d'hommes. Je pense tout de suite à une jeune femme qui était engagée dans la police scientifique et qui nous a fait part de son parcours absolument extraordinaire, qui nous a dit tout l'engagement que cela représentait. Actuellement, elle rentrait d'une enquête très difficile, je ne vous dirai pas laquelle, elle ne me l'a pas dit, mais nous l'avons deviné, et elle avait quitté son domicile, son époux et ses deux enfants, depuis plus de six semaines, et ce, 24 heures sur 24. Voilà l'engagement des femmes sur des métiers dits d'hommes.

Vous savez tout ce que nous faisons, l'aide aux victimes, et je le dis souvent lorsque je représente le Val d'Oise dans des instances nationales, puisque j'ai cet honneur de représenter le Département du Val d'Oise au Haut-commissariat à l'égalité femme-homme ; j'ai représenté le Département du Val d'Oise autour d'une table ronde lors du Congrès des Départements. Le Département du Val d'Oise est engagé dans cette politique depuis très longtemps par rapport à d'autres Départements, et nous pouvons être fiers collectivement de cet engagement. Bien sûr, nous pouvons faire mieux.

Cet engagement se poursuit pour cette année 2019. Nous allons retravailler un nouveau plan d'action départemental sur ce volet d'égalité femme-homme. C'est un sujet transversal, puisque les actions éducatives participent largement à cet engagement, et que la prévention participe aussi. Voilà ce que je voulais partager avec vous. Je suis prête à répondre à vos questions.

Il s'agit d'un donné acte.

Monsieur BOUGEARD

Dans notre groupe, nous avons fait le choix d'intervenir sur ce sujet. L'intervention est faite par un homme. Ce sujet-là ne concerne pas que les femmes. Nous souhaitons le symboliser par mon intervention et j'ai eu l'honneur d'être choisi par la gente masculine pour porter le discours.

Madame la Présidente, chers collègues, il y a un an, Madame Djida TECHTACH, au nom de notre groupe, se réjouissait de la récente élection d'une Présidente à la tête de notre collectivité. Nous voulions y voir un acte fort, un signe de mobilisation générale pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Vous vous imaginerez sans peine, Madame la Présidente, la déception qui est la nôtre à la lecture de ces 6,5 pages. Il ne s'agit pas d'un rapport sur la situation comparée entre les femmes et les hommes, comme il est prévu par la législation. Le décret 2013-13-13 du 27 décembre 2013, ainsi que la circulaire du 8 juillet 2013 définissent les indicateurs qui doivent faire partie du rapport annuel de la situation comparée. Ils sont au nombre de 27. Ne vous inquiétez pas, je vous en fais grâce. Ils se divisent par contre sur le volet ressources humaines en six sous thèmes : les conditions générales de l'emploi, comportant des données sur l'effectif, la durée et l'organisation du travail, les comptes épargne-temps, les embauches et les départs, les positionnements et la promotion, la rémunération, la formation, les conditions de travail, les congés et l'organisation du temps de travail.

Je suis certain, chers collègues, que, comme nous, vous avez lu le rapport 3-1 attentivement. Vous n'y avez rien trouvé, à l'exception des effectifs des promotions et ce que nous souhaitons saluer, la formation des agents des ressources humaines au recrutement non discriminant. Mais rien sur les rémunérations, rien sur la formation. Malheureusement, y compris dans la fonction publique, et Madame Michèle BERTHY l'a rappelé, les salaires entre les femmes et les hommes ne sont pas égaux. Ce rapport doit permettre de le mesurer et de prendre des dispositions pour en finir avec l'inégalité. C'est ce que Madame Michèle BERTHY rappelait à l'instant.

Le rapport ne répond pas aux obligations réglementaires. Il en est de même pour la partie politique publique. Vous revenez sur les subventions allouées par notre collectivité aux associations en charge spécifiquement des droits des femmes pour être large, le financement du «téléphone très grand danger» et l'implication de notre collectivité dans le financement des six postes d'intervenants sociaux au commissariat, ce qui est bien. La loi de 2014 sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes disposait dans son article premier que l'Etat et les collectivités territoriales, ainsi que leurs établissements publics, mettent en œuvre une politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes, selon une approche intégrée. Il veille à l'évaluation de l'ensemble de leurs actions.

L'approche intégrée est donc devenue la règle depuis 2014. Malheureusement, c'est bien ce qui manque ici. Vous nous expliquez que nous allons débiter en 2019 l'évaluation du plan d'action 2016-2017, terminé depuis un an. Ensuite, travailler à un nouveau plan. Nous serons donc sur une période de quatre ans, avec la moitié couverte par un plan d'action, l'autre moitié, non. Cela doit nous interroger collectivement.

Je reviendrai en conclusion sur nos propositions, mais je vous rappelle dès à présent que Madame Djida TECHTACH, l'année dernière, vous avait proposé la constitution d'une mission dédiée aux politiques d'égalité, afin que celles-ci soient réellement transversales. Elle vous proposait d'ailleurs d'y participer aux côtés de la Vice-Présidente, au nom de notre groupe.

Je tiens d'ailleurs, au nom de tous mes collègues, à remercier Madame Michèle BERTHY, pour son engagement sur ce dossier. Nous le savons complexe, tant il bouscule les habitudes et les traditions. C'est de cela qu'il est question, d'ailleurs, de l'engagement de nombre des élus de l'exécutif.

Nous pouvons remarquer, et cela est mis en exergue dans le rapport, le travail engagé en direction des collègues, pour une orientation non stéréotypée, mais pas seulement avec l'appel à projets égalité filles et garçons, ou l'atelier ludique et thématique destiné à prévenir des violences, ou les situations de harcèlement. Naturellement, nous nous en réjouissons. Nous sommes sûrs que Madame Virginie TINLAND initiera et portera encore d'autres très bonnes idées.

Mais il existe d'autres actions, d'autres engagements de votre majorité. Si nous faisons le tour de table, vos élus pourraient certainement mettre en avant leurs actions. Monsieur Armand PAYET nous rappellerait l'attention qu'il porte, comme l'ensemble des acteurs, à l'égalité entre les jeunes filles et les jeunes garçons, dans le cadre des dispositifs d'égalité des chances. Madame Emilie IVANDEKICS, Monsieur Philippe METEZEAU, Madame Michèle BERTHY et Madame Laetitia BOISSEAU pourraient nous rappeler les initiatives pour une prise en charge bienveillante et sécurisée des femmes en situation de handicap, en établissements pour personnes âgées ou confiées à l'ASE, ou les actions d'insertion qui intègrent les freins spécifiques qui touchent les femmes. Tout ce travail est réalisé. Monsieur Gérard LAMBERT-MOTTE nous rappellerait notre investissement pour la diffusion culturelle des artistes féminines, à l'image de la résidence d'une artiste que nous votons aujourd'hui. Madame Marie-Evelyne CHRISTIN prendrait certainement comme exemple la labellisation des clubs formateurs qui intègrent cette question, ou l'ambition du Conseil départemental pour le sport féminin, en marge du Mondial féminin de football.

Peut-être même, nous pouvons rêver, Monsieur Yannick BOEDEC nous informerait que les prochains travaux d'aménagement routier feront l'objet de marche exploratoire pour les femmes quand la voirie est accessible aux piétons. Ce sont des initiatives qui existent et permettent de sortir de la construction du leitmotiv de la construction de la ville par les hommes et pour les hommes. Tout cela, nous aurions aimé le trouver dans le rapport, car il y a beaucoup de belles choses qui sont faites. Alors, dites-le, portez-le, écrivez-le.

Nous aurions aimé réfléchir avec vous à la cohérence de ces actions entre elles, réfléchir avec vous au chemin vers l'égalité que nous traçons pour chaque valdoisienne et chaque valdoisien, de l'enfance au grand âge, à travers l'ensemble de nos actions. Et je me permets de mettre en pronom possessif.

Il y a des actions qui manquent de coordination, et il y a, et c'est peut-être le plus important, la volonté sincère de nombreux élus de la majorité d'œuvrer dans ce champ essentiel. C'est pour cela, qu'après un long débat entre nous, nous avons décidé de prendre acte de ce rapport, avec toutes les réserves dont je vous ai fait part. Merci.

Madame CAVECCHI

Merci. Madame Muriel SCOLAN veut-elle ajouter quelque chose ?

Madame SCOLAN

Je souhaite rassurer tout le monde. En CAP, pour les avancements de grade, dans les critères, il n'y a pas de critères sexistes, bien évidemment. D'autre part, effectivement, il existe un autre rapport qui a été présenté dans les instances paritaires, comme le comité technique en janvier, sur l'égalité homme-femme, au niveau du personnel, et qui est plus conséquent que ce que nous avons mis ici dans le rapport. Il serait peut-être intéressant de l'ajouter, pour que vous ayez ce volet qui est une part importante du travail réalisé par les ressources humaines.

Madame CAVECCHI

Très bien. Je prends cette idée au vol. Si vous voulez bien nous communiquer ce rapport qui a été présenté au CT, ce serait une bonne idée. Y a-t-il d'autres interventions ?

Je vous remercie. Il n'y a pas de vote. Il s'agit d'un donné acte. Je pense que nous avons bien échangé sur ce sujet.

Le rapport suivant porte sur la revalorisation de la participation financière qui est accordée aux Centres communaux et intercommunaux d'action sociale dans le cadre de l'accompagnement social et de la contractualisation des bénéficiaires du Revenu de solidarité active.

Il y a quelque temps, nous avons voté le Programme départemental d'insertion. Lors de la signature du pacte territorial pour l'insertion et l'emploi, nous avons, avec nos partenaires, rappelé combien il est essentiel de travailler ensemble, en équipe, pour une politique publique de l'insertion réussie. Je pense que ce sera encore à approfondir et à compléter dans les années à venir, car nous n'arrivons pas chacun de notre côté. Nous devons avancer ensemble.

Pour autant, les CCAS ont un rôle majeur, et chaque jour, nous pouvons le vérifier. Nous pouvons, nous, Conseillers départementaux, le vérifier dans nos cantons. Mais ils sont confrontés à des difficultés accrues dans le cadre de l'accompagnement qu'ils proposent à nos bénéficiaires. C'est tout un maillage territorial que nous soutenons en valorisant l'action de nos CCAS. Monsieur Philippe METEZEAU va nous en donner les contours de façon plus précise.

3-02 Revalorisation de la participation financière accordée aux Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale (CCAS et CIAS) pour l'accompagnement social et la contractualisation des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA).

Monsieur METEZEAU

Merci, Madame la Présidente. Chers collègues, la liaison est facile à faire, puisque lorsqu'il a été proposé, dans le cadre du Plan territorial d'insertion par l'emploi, à différents partenaires de pouvoir participer aux actions dans le domaine de l'emploi destiné en particulier et très largement aux bénéficiaires du RSA, l'Union départementale des CCAS a bien entendu été cosignataire de ce plan, et a donc acté ces encouragements à ce que les communes puissent encore mieux coopérer avec nos services sociaux départementaux dans le domaine de l'insertion professionnelle. C'est une habitude qui remonte à l'époque du RMI, à 2004, qui fait en sorte que le Département qui est responsable, qui est en charge de cette question, puisse déléguer à des partenaires l'accompagnement et la contractualisation des personnes qui bénéficiaient du RMI à l'époque, puis du RSA aujourd'hui. Le passage au RSA a amené quelques adaptations, mais c'est resté un peu dans le même esprit.

Le cœur de la délibération qu'il vous est proposé d'acter, si nous en sommes d'accord, est le fait que la rémunération que vont percevoir les CCAS qui acceptent de faire, pour le compte du Département, la contractualisation et le suivi des bénéficiaires, que cette revalorisation passe de 90 à 110 € lorsque le CCAS assure l'insertion, c'est déjà un vaste sujet, mais qui se limite à l'insertion professionnelle, et que cette rémunération passe de 130 à 150 € lorsque le CCAS assure un service social global qui peut aller au-delà de l'insertion professionnelle, mais aussi traiter des questions, par exemple, de santé ou de logements.

C'est un partenariat qui est heureux, à la fois pour nos services sociaux départementaux, qui sont déchargés d'un travail important, mais c'est intéressant aussi, au-delà de la rémunération qu'ils peuvent percevoir pour les CCAS, qui, de toute façon, connaissent déjà les bénéficiaires du RSA à d'autres titres, parce qu'ils ont recours aux services sociaux.

Je voulais juste ajouter que la participation et le partenariat entre le Département et les CCAS de 49 villes, en l'occurrence, ne se limite pas à cette étude des dossiers, les CCAS ont participé à la rédaction du plan territorial d'insertion, je l'ai rappelé au début de mon intervention, que nous favorisons et nous travaillons à une meilleure coopération entre les CCAS et pour pôle emploi dans le cadre de l'accompagnement global, que nous encourageons l'accompagnement projet dans le cadre de l'expérimentation sociale qui peut avoir lieu au niveau des CCAS, en rapport avec ces suivis de dossiers, que nous encourageons également la mise en place de Centres intercommunaux d'action sociale. Ce n'est pas au Département d'en décider, libre choix des communautés de communes et des communes. Nous ne pouvons qu'approuver la mise en place de ces CIAS, surtout lorsqu'ils concernent des petites communes qui ont des CCAS aux moyens très limités, qui ont parfois des CCAS un peu symboliques. Ces regroupements, comme cela s'est fait dans la Communauté de commune Carnelle-Pays de France, permettent d'avoir des nouveaux acteurs responsables et de signer des contrats d'insertion. Il ne faut pas oublier qu'au centre de tous ces dispositifs, nous mettons le bénéficiaire du RSA et nous essayons, avec l'aide des CCAS, en l'occurrence, mais aussi avec l'aide d'autres partenariats, d'accompagner les bénéficiaires dans leur parcours.

Ce qui vous est proposé, très concrètement aujourd'hui, c'est cette revalorisation des deux types de contrats qui seraient augmentés et qui passeraient de 90 à 110 € pour ce que nous appelons les contrats simples, et de 130 à 150 € pour l'accompagnement social un peu plus global. Il y a eu un avis favorable à l'unanimité des deux Commissions concernées.

Madame CAVECCHI

Merci, Monsieur le Vice-Président. Une intervention ? Madame Djida TECHTACH.

Madame TECHTACH

Merci, Madame la Présidente, chers collègues. Lors de la séance du 30 novembre dernier, nous avons échangé ici même avec Monsieur Philippe METEZEAU dans le cadre de la DM2 sur l'instruction électronique des allocataires du RSA, via la procédure RSA Web. Nous avons par la suite été saisis par des communes sur la perte de ressources financières que présentait cette procédure pour les CCAS concernés, avec la suppression des contrats, ce que nous appelons d'orientation. Les communes concernées nous ont également fait part du décalage de deux mois environ que la procédure RSA Web engendrait pour les premières prises en charge des allocataires du RSA.

Nous pouvons dès lors nous demander les raisons d'une télé procédure si elle a pour conséquence d'allonger et non de réduire les délais de prise en charge. Vous nous avez répondu, Madame la Présidente, il y a quelques jours. Vous nous avez rassurés, notamment sur la possibilité de continuer à financer des contrats pour les allocataires du RSA pour la première année. Je vous en remercie. Les CCAS ne semblent pourtant pas informés des procédures nouvelles. Il nous semblerait utile qu'une information détaillée puisse leur être communiquée sur le dispositif.

Concernant le délai de premier contact que les procédures du RSA Web ont prolongé, vous nous indiquez que vous êtes attentifs à cette situation, conséquence d'une réforme décidée malheureusement sans concertation. Pouvez-vous dans ce cadre nous indiquer les pistes de travail en cours de réflexion pour que la prise en charge des allocataires du RSA et leur rentrée dans un parcours d'insertion via la contractualisation puissent se faire dans les délais les plus courts ? Nous nous associons à cette revalorisation de la participation financière du Département accordé aux CCAS, aux CIAS, qui ont fait le choix de continuer d'être partenaires dans l'accompagnement des allocataires du RSA. Je vous en remercie.

Madame CAVECCHI

Merci, Madame. Je pense qu'une instruisons les CCAS de la façon dont nous pouvons travailler, de la meilleure manière possible. Je vais donner la parole à Monsieur Philippe METEZEAU pour vous répondre plus précisément.

Monsieur METEZEAU

Nous n'avons pas été insensibles au questionnement des CCAS. Je précise que la Présidente a répondu au courrier que vous lui avez envoyé. J'ai répondu à toutes les communes qui se sont adressées à moi. J'ai répondu également dans différents cadres, différentes réunions. Il faut croire que la pédagogie repose sur la répétition. Je vais répéter une fois de plus. Votre question me permet de le faire et je vous en remercie. Tout ce que je vais dire sera à nouveau indiqué aux CCAS qui seront présents à la réunion organisée par l'Union départementale des CCAS, à l'initiative de ma voisine de droite, le 17 avril.

D'ici là, nous pouvons évidemment vous donner quelques précisions. D'abord, toutes les communes n'ont pas vu leurs recettes baisser. Il y en a qui ont vu leurs recettes augmenter, leurs recettes provenant de ce traitement des dossiers RSA. Elles ne se manifestent pas beaucoup, mais elles existent. Ce n'est pas un cas très rare. En moyenne, et vous avez raison de soulever ce problème, c'est une diminution d'à peu près 10 % des crédits qui étaient prévus.

Vous l'avez rappelé, nous l'avons rappelé, le Département n'y peut rien dans la mise en place de la dématérialisation. Pourquoi cela introduit-il, non pas un retard de la procédure, mais nous allons dire un calendrier un peu différent des traitements ? C'était un des buts recherchés par la mise en place par l'Etat de la dématérialisation, ce qui amène beaucoup plus d'inscriptions. Il y a des inscriptions qui sont un peu légères. Quand 100 personnes s'inscrivent, la première chose que nous faisons, c'est de les inviter à participer à une information collective pour que ces personnes, au-delà d'un échange par Internet, puissent avoir connaissance des règles qui régissent le RSA, non seulement avec le versement de l'allocation, mais aussi le droit à l'insertion, à la formation... et de signer un contrat d'engagement réciproque.

Sur 100 personnes qui sont invités et je dirai même convoquées à participer à cette information collective, et il y en a à peu près la moitié qui vient, dans ce cas. Nous pouvons donner très vite la liste des personnes concernées au CCAS de leur ville. Pour l'autre moitié, il y a une moitié dont nous ne réentendons donc jamais parler, qui ne se présente pas à cette séance d'information collective, qui ne répond pas aux convocations, qui n'envoie pas de courrier. Par conséquent, leur inscription au RSA s'arrête. Ce sont des personnes qui ne rentrent pas dans le dispositif pour différentes raisons, ne serait-ce, parce qu'elles ne rempliraient pas les conditions.

Pour l'autre partie, ce sont des personnes qui ne répondent pas à la première invitation, mais qui, lorsqu'elles sont à nouveau sollicitées, finissent par répondre. Cela rentre dans l'ordre, avec un effet retard. Je vais appeler cela la perte de recettes constatées en 2018, qui est réelle pour une bonne partie des communes concernées. Nous allons la retrouver en positif en 2019. Il n'y a pas d'inquiétude à avoir. J'ajouterai même que si les contrats d'engagement réciproque, au lieu d'avoir été signés en 2018, le sont en 2019, sauf erreur de ma part, les personnes bénéficieront de l'augmentation que nous allons voter, si vous en êtes d'accord, alors qu'elles n'en auraient pas bénéficié en 2018. Tout compte fait, nous comprenons l'inquiétude, mais nous pouvons y mettre fin assez facilement, en informant.

Madame CAVECCHI

Je vous en prie, Madame Sylvie COUCHOT.

Madame COUCHOT

Merci, Madame la Présidente. Je voulais faire une remarque sur l'éloignement du lieu d'habitation. J'ai compris que le suivi du RSA était donné à des associations, et notamment, je sais que nous sommes dans une Assemblée départementale et que parler de sa commune n'est pas forcément bien vu, mais il se trouve que c'est de cette manière que j'ai pu me rendre compte de ce problème de mobilité, d'un citoyen qui était convoqué à Vigny. Lorsque nous n'avons pas de voiture pour aller de la ville nouvelle à Vigny, alors qu'il y a des transports en intra-muros, sur Cergy-Pontoise, c'est compliqué. Un de mes adjoints a accompagné cette personne. Une dame de Saint-Ouen l'Aumône a galéré pour venir. Je suis un peu surprise que des personnes soient envoyées dans le Vexin lorsque nous connaissons les difficultés de transport sur le Vexin.

Monsieur METEZEAU

Je peux peut-être apporter une petite précision, d'abord pour bien vous dire que ce que vous avez indiqué n'est pas tout à fait exact. Nous ne déléguons pas à des associations. Les services sociaux départementaux gèrent un très grand nombre de dossiers. Effectivement, il y a des partenariats, et avec des associations, et avec les CCAS. Les services sociaux départementaux gardent un certain nombre de dossiers et la maîtrise du reste. Sur le cas particulier que je ne connais pas, il est tout à fait regrettable. Mais il est possible qu'il y ait une spécificité dans l'accompagnement. Je vais prendre un exemple très simple. Si l'accompagnement qui est fait nécessite une formation dans le milieu agricole ou espaces verts, peut-être que nous pouvons trouver dans le Vexin des possibilités que nous ne trouverons pas à Cergy. Il faudrait voir sur le cas particulier. Je ne nie pas qu'il peut y avoir parfois des orientations malheureuses, même si le déplacement en transport en commun est pris en charge, en l'occurrence. Mais parfois, il n'existe pas.

Il y a aussi la possibilité de prêt de véhicules, de passage du permis de conduire. Cela peut exister dans le cadre d'un contrat d'accompagnement réciproque. J'admets qu'il peut y avoir de temps en temps, et cela est regrettable, le type d'exception que vous signalez.

Madame CAVECCHI

Dans la façon dont nous avons travaillé, qui est de mettre l'utilisateur au centre de notre souci, quel qu'il soit, si nous pouvons faire une exception de temps en temps et envoyer la personne au plus près de chez elle, c'est quand même plus facile, quand nous savons qu'il y a des problèmes de mobilité. Nous allons passer le message tranquillement, mais sûrement. Je vous remercie de bien vouloir voter.

Adoption à l'unanimité

Merci à nos services pour ce travail qui est très important. Tu as dit aussi, Philippe, que lorsque les personnes s'inscrivent, nous essayons de les avoir à nous rapidement. C'est très important aussi. Moins nous perdons de temps, mieux c'est. Plus vite nous les prenons en charge, et moins ils s'installent dans cette difficulté et cet environnement.

Nous passons au rapport suivant avec la demande de prolongation de la durée de validité d'une subvention qui a été octroyée à l'Association Arménienne d'Aide Sociale pour l'Etablissement d'Hébergement pour les Personnes Agées Dépendantes de la Résidence arménienne qui est située à Montmorency.

Le Département est un partenaire important pour les associations qui soutiennent les personnes âgées, entre autres, au quotidien. Nous pouvons en être fiers.

3-03 Demande de prorogation de la durée de validité de la subvention octroyée à l'Association Arménienne d'Aide Sociale (AAAS) pour l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) «Résidence Arménienne» situé à Montmorency.

Madame BERTHY

Merci, Madame la Présidente. Cette prolongation de subvention est vitale pour cette association. Vous avez pris connaissance du rapport. C'est quand même 83 résidents qui vivent encore dans les années 50. Si vous acceptez cette proposition de prolongation de subvention, cela va permettre aux résidents de rentrer au XXI^e siècle et de leur accorder des conditions de vie dignes pour ces personnes. Je rappellerai qu'il y a aussi du personnel concerné. Ce qui est important, c'est que la ville de Montmorency a apporté son cautionnement à 100 % de l'emprunt, et ceci après trois conseils municipaux. Mais la ténacité et la détermination permettent d'aboutir à de belles choses. C'est ce qui s'est passé le 28 décembre pour cette association. Si vous en êtes d'accord, nous souhaitons prolonger la subvention de l'association, ce qui est vital. Je vous en remercie pour ces personnes âgées, pour ces résidents et pour cette association. Je pourrais vous en dire beaucoup plus, mais je pense que le principal a été dit.

Madame CAVECCHI

Y a-t-il des remarques ou des interventions ? Non. Nous allons passer au vote.

Adoption à l'unanimité

Nous changeons de Commission. Nous passons au rapport 4-03. Il s'agit, pour les années 2018-2019, de faire le point sur le développement durable au Conseil départemental du Val d'Oise, un enjeu majeur, avec une responsabilité très importante et presque plus importante à certains moments que d'autres politiques publiques, puisqu'il s'agit du quotidien de chacun d'entre nous, chacun de nos citoyens. C'est Monsieur Daniel DESSE et Alexandre PUEYO qui vont se partager le rapport.

4 – DEVELOPPEMENT DURABLE – CULTURE – TOURISME – PATRIMOINE

4-03 Rapport 2018/2019 sur la situation du Conseil départemental du Val d'Oise en matière de développement durable.

Monsieur DESSE

Madame la Présidente, chers collègues, deux volets très complémentaires dans cette présentation de ce rapport. Ma propre intervention concerne plus spécifiquement les actions environnementales et je passerai la parole à notre collègue, Monsieur Alexandre PUEYO, qui présentera l'aspect plus spécifique du développement durable, en particulier envers notre population des collégiens.

Pour ma part, je tiens à souligner auprès de vous la contribution de la politique départementale de biodiversité aux autres objectifs de développement durable. En elle-même, cette politique de préservation de la biodiversité répond à l'un des objectifs ciblés du développement durable. Cet objectif prend d'ailleurs tout son sens à l'heure où les plus récentes études scientifiques démontrent que si nous ne faisons rien, les insectes auront disparu d'ici une centaine d'années, et avec eux, tout un écosystème de plantes, d'espèces animales qui s'en nourrissent, que ce soient les oiseaux, les amphibiens, les poissons.

Vous conviendrez qu'il est plutôt rassurant, tant pour nous que pour les générations futures, de constater le retour en Val d'Oise, et sur nos ENS en particulier, écogérés, de quelques espèces rares et menacées, espèces de libellules, des escargots, de plantes aussi, comme la luzerne en faux. Cela prouve au moins, s'il en était besoin, que cette disparition n'est pas une fatalité, si nous ne tardons pas à agir dans le sens d'une gestion durable des espèces.

Au-delà de ces indicateurs, je vous rappelle que nos interventions sur les espaces naturels participent également à l'adaptation, au changement climatique, comme l'a souligné la stratégie de l'Agence de l'Eau en la matière, à laquelle nous avons adhéré. Cette contribution s'exprime en effet, d'une part, par la restauration des marais et des milieux humides des ENS et des forêts domaniales, par exemple la restauration de milieux humides ou aquatiques, menée en 2018, en forêt de l'Isle-Adam, de Carnelle et de Montmorency, par la gestion à venir des espaces naturels humides locaux, situés le long de l'Oise, menée par le Syndicat Mixte du Bassin de l'Oise, à la suite de son changement de statut. Il est mixte, et avant, il était départemental. Ou encore, par l'EPTB Oise-Aisne, et c'est mon collègue Gérard SEIMBILLE, dans le cadre de sa lutte contre les ruissellements en milieu rural, par exemple, à Valmondois.

Au titre de la cohésion sociale, autre objectif du développement durable, il est opportun de rappeler qu'il est fait appel aux chantiers d'insertion depuis 2004 pour l'entretien des espaces. Il représente 67 % des marchés réservés du Département en 2017. Je tiens à le souligner, tant il est vrai que dans le cadre d'un dialogue permanent et une bonne connaissance des capacités des contraintes de ces associations, notre contribution à une meilleure insertion professionnelle du public éloigné de l'emploi peut aussi s'exprimer en termes d'achat de prestations. Enfin, l'un des intérêts des ENS repose sur les ouvertures au public. Dans cette perspective, de nombreux efforts d'organisation, d'aménagement, (nous pensons aux personnes à mobilité réduite), et d'animations sont entrepris. Je rappellerai que 7 468 scolaires et étudiants ont visité en 2017 les ENS et forêts valdoisiennes. En 2018, plus de 2 000 personnes se sont inscrites aux 144 sorties nature, dont l'organisation et l'animation sont prises en charge par le Département.

Si la moitié des participants viennent en famille, des sorties adaptées ont été organisées pour les personnes en situation de handicap, mais aussi pour un public spécifique en difficulté, en partenariat avec les CCAS, de Garges-lès-Gonesse et Franconville en particulier.

Nous savons que l'approche de la biodiversité ne va pas de soi. Elle a besoin d'être accompagnée, expliquée, animée. C'est également dans cette perspective que sont conçus les appels à projets d'éducation à l'environnement à l'intention des professeurs des collèges. Dans ce cadre, c'est plus d'une dizaine de projets qui ont été proposés sur la biodiversité, notamment pour les collèges de l'Est du Département qui sont toujours très férus de répondre à notre sollicitation. Je peux effectivement les en féliciter.

Ces projets sont conduits à notre demande avec des partenaires ressources, en l'occurrence avec le Muséum national d'histoire naturelle, mais également sur d'autres thèmes, avec des partenaires valdoisiens, comme les syndicats de déchets, le CAUE, voire des collectivités et des professionnels.

Il nous paraît important, à l'occasion de ces projets pédagogiques, de faire connaître à nos collègues le rôle des ressources de ce qui, en Val d'Oise, travaille à un même objectif.

Pour terminer ma propre intervention, je rappellerai que c'est dans le même souci de valorisation des espaces au service de la biodiversité et du plus grand nombre que nous saurons préserver et valoriser les chemins de randonnée pédestres, cyclables et équestres du Val d'Oise. Je laisse la parole à notre collègue Monsieur Alexandre PUEYO.

Monsieur PUEYO

Monsieur Daniel DESSE vous a présenté la politique départementale, notamment en biodiversité. Comme vous l'avez compris, cette année, plutôt que de balayer l'intégralité de nos politiques parfois de façon particulière, nous avons choisi d'insister sur deux exemples. Pour ma part, je mettrai en exergue la politique que nous menons envers les jeunes et les collégiens, notamment un des cinq piliers du développement durable, qui est le thème de l'épanouissement personnel, mais qui recoupe généralement les quatre autres piliers, vous le verrez. Le Département est partie prenante de nombreuses politiques envers nos collèves. Notamment sur la dernière vague d'appels à projets à l'intention des collégiens, de nouveaux sujets de sensibilisation ont été créés. Le premier porte sur l'économie circulaire, avec un appel à projets sur le thème «déchets, ressources», notamment sur le papier, très important dans les collèves, et aussi sur le territoire durable, en partenariat avec le CAUE, qui vise à l'appropriation par les collégiens des enjeux énergétiques de mobilité, de qualité de vie, dans le territoire qui entoure leurs collèves et leur commune.

Je tiens à souligner que nous avons fait un énorme effort, dans ce cadre, sur la lutte contre le changement climatique, notamment sur le point du gaspillage alimentaire. Il ne faut pas oublier que le gaspillage est une source importante de gaz à effet de serre, puisque nous jetons des denrées, dont la production, le transport, l'emballage, la transformation et le traitement en tant que déchets auront émis des unités de carbone, et tout cela inutilement, au-delà de la perte d'argent que cela peut représenter pour la collectivité.

Pour mémoire, nos collégiens, ainsi que les agents qui les servent, sont accompagnés depuis des années dans la sensibilisation au gaspillage, pour ne pas avoir "les yeux plus gros que le ventre" quand on commence à se servir au self. Notamment, grâce à des assiettes témoins qui permettent au personnel de service de ne pas surcharger les assiettes, ou la mise en place du pain en fin de chaîne, qui évite, lorsque nous avons faim, de prendre beaucoup de pain, alors que nous ne prenons finalement pas de fromage et que les assiettes n'ont pas de sauce.

Des entrées en libre-service ont été testées et sont très réussies. Ce sont les fameux bars à salades. Les enfants composent leur propre entrée, ce qui a permis une augmentation du taux de prise dans ces établissements de plus de 50 %, et une réduction de 10 % du gaspillage sur cette composante. Nous sommes en train d'étendre ces bars à salades et de réfléchir à ce même système sur le dessert. Nous voulons que les établissements aient une meilleure prise en compte de l'absentéisme, quelles que soient les raisons et, que le matin, les services puissent prévenir la restauration de l'absence importante parfois de certains élèves.

Madame CAVECCHI

Je pense que ce que nous disons est important. J'aurais souhaité que chacun respecte la personne qui prend la parole, que ce soit autour de la table ou dans la salle. Je vous en remercie.

Monsieur PUYEO

Merci, Madame la Présidente. Donc, meilleure prise en compte de l'absentéisme, ce qui est interne au collège, entre la direction et le service restauration. La réduction du pain a réduit dans les collèges test le pain jeté de 30 %. Les Touleuses, à Cergy, Cécile Sorel à Mériel, ont été les premiers collèges test, mais cette année, c'est surtout le collège Ariane à Argenteuil qui nous a servi de modèle et qui a réussi à réduire de plus de 40 % le gaspillage alimentaire au sein de sa restauration scolaire.

Cette année, cette lutte va s'enrichir d'une approche supplémentaire, celle de l'invitation des collégiens à goûter, avant de jeter ou rejeter une offre de denrée, qui, faute de quoi, finit en déchets. C'est l'objectif 2019 qui va être pris en compte dans un programme d'éducation au goût, qui est important pour les collégiens. Sur la base de nouveaux projets d'établissement, nous allons cette année disposer de ressources stabilisées pour diffuser cette pratique dans l'ensemble des établissements, les trois établissements étant des établissements importants en nombre et correspondant à des structures de restauration différentes.

En amont de cette chasse au gaspillage, nous allons travailler nous-mêmes sur la production, ajuster les quantités par rapport aux collèges, au nombre de collégiens en demi-pension, dans notre cuisine centrale, et par des formations spécifiques dans toutes les cuisines de production.

Cette opération s'inscrit aussi plus largement dans une perspective de cohésion sociale et territoriale entre producteurs et consommateurs, à l'instar du yaourt bio que nous avons introduit dans nos collèges, qui est bio et local, pour les collégiens. Nous sommes en train de discuter avec la chambre d'agriculture sur la faisabilité d'introduire de nouvelles productions légumières sur des parcelles agricoles valdoisiennes pour les valdoisiens. Nous savons que c'est compliqué, car la production valdoisienne est déjà à 100 % vendue, et parfois dans des filières très structurées. Nous venons perturber tout cela, mais je suis sûr que nous arriverons, sur certains produits, à les introduire dans nos collèges.

Enfin, et plus globalement, sur le titre de la cohésion sociale et de l'épanouissement de tous, je vais rappeler quelques actions globales du Département en faveur des jeunes et/ou des collégiens, parce que quelquefois, ce n'est pas les collégiens : l'investissement départemental dans la prévention du décrochage scolaire et la prévention spécialisée, avec de nouvelles orientations stratégiques et opérationnelles qui sont en cours de définition, le succès toujours renouvelé de notre programme éducatif, tant en matière d'éducation à la citoyenneté, aux ressources culturelles, naturelles, biodiversité, au sport, à la connaissance des entreprises et des métiers, nos collèges en sont extrêmement friands et il valorise toutes les orientations professionnelles de l'artisanat à la poursuite d'études supérieures et balaye tous les termes du développement durable et environnemental dans les collèges.

De même, nous souhaitons rappeler l'investissement départemental dans l'attractivité du numérique, avec la plate-forme Nikola Tesla, que nous avons inaugurée il y a peu de temps, et la construction du nouveau site de Lutétia à Cergy-Pontoise, qui accueillera de l'apprentissage, de bac+2 à bac+5, environ 1400 étudiants, dont 60 % seront valdoisiens.

Indispensable à l'épanouissement, c'est la santé dont nous ne parlons pas souvent. Nos sites de dépistage des IST sont très fréquentés ; plus de la moitié des consultations concerne des moins de 26 ans et un quart des moins de 16 ans. Surtout, le planning familial, avec notre réseau de PMI qui, comme vous le savez, ont des lieux d'implantation qui quelques fois ne correspondent plus forcément à la réalité de nos territoires. Nous sommes en train de travailler sur une refonte de cette carte à travers la franchise sociale que nous avons votée récemment. Les actions sont parfois concrètes, et elles sont parfois moins connues, à travers tous les collégiens et les jeunes. J'espère que, dans ces deux exemples, nous avons pu montrer toute la complexité des actions du Département. Je rajouterai simplement que dans le rapport, ce n'est pas que l'action du Département, et de tous ces services qui est montrée, mais tous les organismes. Monsieur Daniel DESSE aussi, par le SMBO, mais aussi par Val d'Oise Habitat, la SEMAVO, l'ADIL, tous ces organismes qui travaillent avec nous et qui ont des rôles importants en développement durable.

Madame CAVECCHI

Merci à tous les deux. Avant que nous puissions échanger sur ce sujet, je voulais juste rajouter que le développement durable, pour moi, c'est aussi la mobilité durable. Il y a un travail qui est amorcé aujourd'hui par la Direction des Routes. Cela fera chaud au cœur à Monsieur Cédric SABOURET, en particulier, puisque c'est pour un futur plan vélos. La Direction des routes travaille pour concevoir des itinéraires attractifs, pour la desserte des pôles principaux. Ils vont identifier des secteurs à enjeux, dans le cadre du vélo du quotidien. Je pense que c'est à cela que vous faites allusion. Je pense aux liaisons vers les gares, vers les établissements scolaires, et nous en avons parlé assez souvent, et ceci en complément de ce que nous avons déjà engagé dans le cadre du vélo de randonnée et de loisirs, avec les itinéraires que vous connaissez, cyclables, du Vexin, et le Paris-Londres. La réflexion, le travail est en cours, nous avançons.

Par ailleurs, en 2018, l'année dernière, la Direction des Transports a rencontré plusieurs Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, que nous appelons les EPCI. Tous ont été sollicités, mais tous n'ont pas donné suite. Si vous avez contact avec des EPCI, demandez-leur s'ils nous ont répondu. Cela nous intéresse. Ceci, afin d'avoir une vision d'ensemble, car c'est ensemble que nous allons faire les parcours. Lorsque nous faisons du vélo et que nous nous arrêtons dans la campagne, et que, d'un seul coup, nous sommes obligés de reprendre la route normale, ce n'est pas agréable. Et c'est à éviter, vous l'avez souvent fait remarquer. Je souhaiterais que nous travaillions très fort sur ce sujet. Nous devons avoir une vision d'ensemble sur nos territoires, avec des actions menées et des projets menés ensemble. Ce n'est pas une annonce officielle, mais je voudrais évoquer ce sujet avant de vous laisser la parole.

Je vais quand même la reprendre, et je lâche le plan vélos, pour vous signaler et vous rappeler que nous avons un stand au Salon de l'Agriculture. Pour la première fois. Le salon commence demain, pendant 15 jours. Il y a les stands des Départements qui font partie de l'Ile-de-France mais nous avons notre stand à nous avec des animations, avec des jeunes, les collègues... J'y serai lundi, mardi après-midi et mercredi.

Madame COUCHOT

Vous avez perturbé mon intervention avec vos annonces sur le vélo. Je ne vais pas refaire un catalogue des actions. Le Département a un nombre d'actions et de propositions qui, évidemment, vont dans le bon sens. Il y a deux projets qui ont été évoqués dans le rapport d'orientation budgétaire et qui n'ont pas été évoqués dans le rapport du développement durable, mais que je souhaite mettre en avant.

Il y a deux choses qui sont bien dans le rapport d'orientation budgétaire, c'est la réintroduction de la biodiversité. Nous saluons l'étude de la réintroduction de la biodiversité en renaturalisant les îles de la Seine et de l'Oise, et l'expérimentation des techniques nouvelles et innovantes pour la réfection des couches de roulement sur nos routes départementales, que ce soit en termes de recyclage, de matériaux, de température, de pollution phonique ou d'impact environnemental.

Peut-être en lien avec le gaspillage alimentaire, souhaitons que les expérimentations ne durent pas des années et qu'elles puissent se concrétiser le plus rapidement possible.

Madame CAVECCHI

Par rapport aux routes, je ne suis pas une spécialiste des routes, mais il y a une couche de roulement phonique, protégeant contre le bruit, sur l'A115, pas très loin de Plessis-Bouchard et de Franconville et la couche de roulement s'abîme déjà. Cela signifie que les expérimentations sont importantes, car cela permet d'avancer ou de choisir d'autres solutions. Monsieur le Président de l'EPCI Val Parisis pourrait en parler mieux que moi. Les expérimentations sont importantes. Elles ne doivent pas durer trop longtemps, mais elles sont essentielles.

Madame COUCHOT

Dans les initiatives, il y a la politique de soutien aux transports collectifs, la forêt de Pierrelaye, la politique de l'eau sur laquelle nous allons revenir tout à l'heure, la réflexion autour de l'Eco campus, tout le travail qui a été fait autour du haut débit, qui permet le développement du télétravail, et bien sûr, le suivi des impacts du projet du terminal 4 sur le bruit, mais pas que sur le bruit, sur beaucoup d'autres choses.

Bien entendu, nous savons que cette instance ne peut pas tout en matière de mobilité ou d'environnement, mais nous pouvons faire beaucoup et nous pouvons nous mobiliser à hauteur de l'enjeu climatique. Sur l'exemple du gaspillage alimentaire dans les collèges, je pense que l'expérience pourrait aller plus vite. Autant je peux comprendre que pour les routes, il faut certainement plusieurs mois, voire plusieurs années, pour voir s'il y a un revêtement plus coûteux avec la même résistance. Sur les expériences dans les collèges, peut-être qu'il faut moins de temps pour se rendre compte que lorsque nous mettons le pain en bout de chaîne, les collégiens le gaspillent moins. Les choses peuvent aller plus vite et se développer sur plus d'établissements. Il est aussi intéressant de constater que de nombreux établissements initient eux-mêmes, dans leur propre fonctionnement et pédagogie, des projets qui rentrent dans des appels à projets environnementaux. Nous pouvons les saluer d'avoir eux-mêmes ces initiatives.

Concernant les mobilités, nous partageons les positions prises par le Conseil départemental sur les différentes lignes concernées. Nous nous réjouissons que l'étude du projet transports collectifs, en site propre, Bus en Seine, Argenteuil-Bezons, T2, Sartrouville, Corneilles-en-Parisis, en intégrant la pratique des modes actifs, soit enfin lancée. Ce transport en site propre, s'il ne met pas 15 ans à être mis en place, représentera une véritable plus-value pour les habitants de ce secteur.

Nous avons noté sur ce point que les acquisitions foncières auraient lieu en 2019 et 2020. Pouvez-vous nous indiquer si le calendrier initial avec une ouverture de la ligne en 2024 est toujours à l'ordre du jour ?

Puisque nous parlons mobilités, nous vous réinterrogeons à nouveau sur les décisions qui avaient été prises, Madame la Présidente, concernant la carte Améthyste pour les allocataires de l'allocation adulte handicapé, qui disposaient d'un taux d'invalidité inférieur à 50 %. Nous vous avons interpellé lors de la séance du 19 octobre dernier. Notre Président vous avait aussi interrogé par écrit. Nous n'avons pas de réponse à ce sujet. Pourriez-vous nous faire un point ? D'autant plus que la décision de gratuité de la Région pour les personnes âgées sans conditions de ressources réinterroge, j'imagine, l'ensemble du dispositif, même si les personnes titulaires de l'allocation adulte handicapé ne sont pas toujours des personnes âgées.

Toujours sur les mobilités, vous nous faites part des initiatives départementales en termes de covoiturage. C'est une initiative particulièrement intéressante. Nous avons réussi à trouver un système satisfaisant pour la mise en contact des acteurs du covoiturage. Nous pourrions imaginer des initiatives pour aller plus loin dans ses usages, en réservant par exemple sur les voiries à plusieurs voies la voie de droite au covoiturage. Imaginez la N14 avec une voie réservée aux transports en commun et au covoiturage.

Le Président de notre groupe n'est pas là. Il est au téléphone.

Madame CAVECCHI

Il s'agit d'une demande de Madame PECRESSE.

Madame COUCHOT

Je voulais intervenir sur les pistes cyclables. Vous avez déjà un peu abordé le sujet. Je salue l'initiative sur le cyclotourisme. Il faut aller dans le sens de la mobilité dans l'usage du vélo pour le déplacement. Nous sommes très mauvais. Lorsque je dis "nous sommes", c'est le Département, c'est la Communauté d'agglomération, c'est nous tous. Après un séjour cet été en Hollande et au Danemark, il ne faut plus me dire qu'une route est trop étroite ou que rien n'est possible. Tout est possible là-bas. Il ne faut plus nous parler de climat. Je ne pense pas que le climat hollandais soit meilleur que le climat valdoisien. Il ne faut plus non plus nous parler de pente, parce qu'avec l'usage du vélo à assistance électrique, le problème des côtes est réglé. La loi le dit, lorsque nous refaisons des routes, il faut penser aux pistes cyclables. Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir amorcé le sujet. Nous souhaitons évoluer ensemble. Je vais arrêter là, puisque nous allons reparler de l'eau tout à l'heure.

Madame CAVECCHI

Je vous remercie beaucoup. Pour les transports, je vais donner la parole au Vice-Président, Monsieur Philippe ROULEAU.

Monsieur ROULEAU

Merci, Madame la Présidente. Il ne s'agit pas de la Nationale 14. Vous avez dit qu'il s'agissait de la Nationale 14, mais il s'agit d'une départementale. La voie réservée, ce ne serait pas sur cette départementale, mais sur l'autoroute A15. Ce sont des pistes de réflexion que nous menons. Comme cela a été dit, la Présidente du Conseil régional est tout à fait favorable à étudier ce type d'hypothèses.

Je voudrais rajouter les expérimentations que nous menons dans le Vexin sur le transport à la demande, sur l'expérimentation COVOIT'ICIT, ou Coup de Pouce. Nous réfléchissons beaucoup. Il y a une augmentation de la population dans le Vexin. Nous réfléchissons à des modes de transport alternatifs. Le covoiturage, vous avez raison, j'ai une réunion cet après-midi pour identifier les endroits où nous allons réaliser des aires de covoiturage.

Madame CAVECCHI

Merci, Philippe. Oui, Alexandre.

Monsieur PUEYO

Un petit mot sur le gaspillage alimentaire. L'expérimentation que nous menons dans les collèges ne s'arrêtera jamais. A chaque fois que nous menons une nouvelle expérimentation, nous la diffusons dans l'ensemble des collèges pour repartir sur une nouvelle expérimentation. Lorsque je parle du pain, le pain et les assiettes types ont été faits aux Touleuses et Cécile Sorel, et aujourd'hui, sont diffusés. Nous demandons à tous les collèges de modifier leur self.

Nous avons fait des tests sur le type de vaisselle, en mettant des liserés, en utilisant des assiettes creuses plutôt que des assiettes plates, qui, aujourd'hui, se diffusent dans l'ensemble des collèges. Les nouveaux tests que nous avons faits sur les bars à salade, cette expérimentation est terminée aujourd'hui. Elle est diffusée à l'ensemble des collèges.

Vous le savez, nous avons des collèges qui sont tous différents physiquement. Les selfs ne sont toujours pas les mêmes et cela ne permet pas toujours d'organiser les selfs de façon optimum. Nous avons trois modes d'alimentation, ceux qui sont livrés par une entreprise extérieure, ceux qui sont livrés par la cuisine centrale et c'est peut-être là que nous avons le plus de contrôle sur ce qui est fait, et derrière, les cuisines de production qui demandent une formation des équipes particulières.

L'expérimentation sur le gaspillage alimentaire sera permanente. Nous allons tester. Parfois, nous ne retenons pas. Parfois, nous retenons. Une fois que cela fonctionne, nous diffusons et nous repartons sur d'autres expériences, soit, parce que ce sont les collègues, soit, parce que cela vient d'autres Départements, soit, parce que ce sont dans des communes, ou la Région dans des lycées, qui ont mené d'autres expérimentations qui nous paraissent intéressantes, quand ça marche, on diffuse et on repart sur autre chose.

Sur les mobilités, vous avez parlé du vélo. Les employés du Conseil départemental ont leur abonnement Vélo 2 qui leurs sont remboursés si ils choisissent ce mode de transport. Nous sommes tous les deux des cergyponains. Nous avons une borne devant l'entrée du Département. Il y a plein de petites expérimentations qui sont faites.

Je voulais revenir sur les mobilités. Nous sommes en train de vivre une modification des mobilités. Nous appuyions beaucoup sur le vélo, parce que c'était le premier véhicule un peu différent doux et qui est arrivé en force. Il y a aussi les mobylettes, les gyropodes, les trottinettes qui commencent à arriver de façon forte et qui ne sont pas des vélos et qui ne pourront pas forcément circuler sur des voies cyclables. Et je pense qu'il est très intéressant d'attendre, ça peut paraître paradoxal, mais nous ne sommes qu'au début de ce changement de mobilité grâce, là vous avez raison à l'électrification de ces outils, très clairement. Nous le voyons dans Paris, cela pose aussi des problèmes, notamment sur les questions de libre accès, où nous déposons notre trottinette au milieu du trottoir et si quelqu'un a envie de la reprendre, bon courage. Il y a une réflexion à mener dans le temps, qui peut être très importante, notamment en milieu urbain. Ces modes de mobilité seront très urbains. Il faudra adapter beaucoup plus sainement la voirie que nous le pensons aujourd'hui. Ce ne sera pas seulement trottoir, vélo, route. Nous allons beaucoup plus loin. Ce sera beaucoup plus complexe.

Lorsque nous parlons de piste cyclable et de mobilité, la Présidente l'a dit, il y a des ruptures. Il est bien de dire qu'il faut faire des pistes cyclables, mais il y a quand même une réglementation. Vous avez dit que les routes n'étaient jamais trop étroites, mais si. La réglementation aujourd'hui doit s'appliquer. Lorsque nous avons des collectivités qui disent et qui mettent en rouge des rues en disant : « Priorité, ce sont des voies prioritaires pour le vélo », alors que, déjà, nous avons du mal à faire deux voies de voiture, ces voies ne seront jamais des pistes cyclables réellement. Il y a l'affichage et la réalité de ce qui peut être aménagé. Nous devons le prendre en considération. Nous ne devons pas dire aux gens que nous allons réaliser tant, alors que ce sont d'autres collectivités qui doivent le faire, généralement avec leur propre argent et que ce sont généralement des rues difficiles à aménager. La Région apportera des fonds, l'Etat aussi. Mais ce ne sera jamais simple.

Madame CAVECCHI

Merci pour cet exposé complet. Pour la carte Améthyste, je regarde ce que nous avons délibéré. Il n'y a pas de changement par rapport à ce qui était proposé. Nous restons sur les mêmes pourcentages. Je voulais rappeler que sur les Départements d'Ile-de-France, c'est le Département du Val d'Oise qui apporte en moyenne une dépense plus importante que l'ensemble de nos collègues. Au niveau des personnes handicapées, nous avons 3567 personnes handicapées qui sont en situation de handicap et qui sont bénéficiaires de cette carte sur le Département. La carte Améthyste, c'est plus de 950 000 € tous les ans. Il n'y a pas de changement, par rapport à ce que vous disiez.

Je pense que nous avons pu échanger largement. Je remercie tout le monde de cette participation. Il s'agit d'un donné acte.

Nous allons parler de l'eau et nous allons donner notre avis sur le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, que nous appelons le SAGE, Croult-Enghien-Vieille-Mer, et Monsieur Daniel DESSE va soumettre à votre examen ce schéma. Il va nous montrer aussi que nous sommes très ambitieux sur cette ressource de l'eau qui est pour nous essentielle.

4-04 Avis du Conseil départemental sur le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Croult-Enghien-Vieille Mer.

Monsieur DESSE

Je vais vous faire une présentation succincte. Pour les personnes qui souhaiteraient consulter le document officiel, il est là, et il est relativement conséquent.

Le présent rapport soumet à l'avis du Conseil départemental le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, ce que nous appelons le SAGE, pour le Croult-Enghien-Vieille Mer. Ce document de planification de la ressource en eau du bassin versant à l'échelle du Croult, du Petit Rhône, de la Morée, de la Vieille-Mer, du ru d'Aras et du ru de Montlignon, est aussi un outil à portée réglementaire qui permettra d'instaurer une gestion équilibrée et durable des ressources en eau.

Le périmètre du SAGE concerne deux Départements, le Val d'Oise et la Seine-Saint-Denis, 87 communes, dont 55 dans le Val d'Oise, environ 450 km² et 1 750 000 habitants, six masses d'eau superficielles, le Croult, le Petit Rhône, la Morée, Vielle Mer, ru Aras et ru de Montlignon, une masse d'eau souterraine, l'Eocène du Valois, environ 140 km de cours d'eau et de canaux. Les deux tiers de ce territoire sont urbanisés. Moins d'un tiers correspond à des espaces agricoles et les espaces naturels représentent une part marginale.

Le SAGE a été élaboré collectivement par des acteurs de l'eau et du territoire, regroupés au sein d'une Assemblée délibérante, la Commission locale de l'eau. Aujourd'hui, la Commission locale de l'eau consulte 120 structures et organismes concernés par ce projet, afin de rendre un avis motivé officiel, permettant d'enrichir le document.

Le SAGE est un outil réglementaire opposable, constitué d'un plan d'aménagement et de gestion durable, PAGD, et d'un règlement. Le PAGD sur la base d'un état des lieux identifie des enjeux majeurs à partir desquels il s'est fixé les objectifs suivants : redonner de la place à l'eau dans les dynamiques d'aménagement du territoire pour rendre visible l'eau et ses paysages en maîtrisant les risques, et c'est notamment ce qui a été appliqué pour remettre à l'air libre le Petit Rhône qui était canalisé, rééquilibrer les fonctions hydrauliques, écologiques et paysagères des cours d'eau, des infrastructures hydro écologiques et des milieux aquatiques diffus, pour soutenir la création d'un lien social, fixer une ambition pour la qualité des eaux superficielles, développer les usages créateurs de lien social autour de l'eau, engager la reconquête patrimoniale des eaux souterraines et la pérennisation de leurs usages.

Chacun de ces objectifs est décliné en sous-objectifs et dispositions. Il convient de rappeler que les documents d'urbanisme et les schémas des carrières doivent être rendus compatibles avec ces dispositions dans un délai de trois ans, à compter de la date de publication de l'arrêté préfectoral approuvant le SAGE.

Quant au règlement, il se décline en six articles, auxquels doivent se conformer tous les porteurs de projets, qu'ils soient publics ou privés. Les articles 1 et 2 ont pour objet de gérer les eaux pluviales à la source et de maîtriser les rejets d'eaux pluviales dirigés vers l'eau douce superficielle, intégrant des critères au-delà de la réglementation actuelle. Les articles 3 et 4 ont pour objet d'encadrer et de limiter l'atteinte portée aux zones humides. Les articles 5 et 6 de règlement ont pour objet de préserver le lit mineur des cours d'eau et les zones d'expansion des crues pour assurer les fonctionnalités du lit majeur des cours d'eau.

Le PAGD présente également une évaluation économique des dispositions du SAGE. La mise en œuvre du SAGE est ainsi estimée à près de 58 M€ par an, ce qui correspond à 33 € par habitant et par an, soit environ 348 M€ sur la durée de la vie du SAGE qui est de 2020 à 2025, soit six ans, et à 252 M€ pour le renouvellement des réseaux, notamment les réseaux d'assainissement, ce qui correspond à 23 € par habitant et par an.

Ces coûts estimés sont à comparer aux dépenses historiques des acteurs du territoire de près de 39 M€ par an sur les deux premières décennies. Alors que 80 % des dépenses historiques concernent l'assainissement et le pluvial, et dans une très infime mesure, les milieux aquatiques, le SAGE fait évoluer cette répartition en faveur des milieux aquatiques et humides. Il est important de rappeler que les coûts de l'assainissement des eaux usées seront à la charge des collectivités et des particuliers, alors que les coûts du pluvial seront partagés entre aménageurs et collectivités. Les collectivités assumeront également l'essentiel des actions sur le milieu aquatique et humide, les particuliers, les entreprises et les gestionnaires d'espaces, infrastructures de transport, ports, seront aussi impliqués financièrement, mais dans une moindre mesure.

Au vu des documents présentés à la consultation, les objectifs fixés répondent aux enjeux identifiés. Les principales remarques de fonds sont présentées dans le tableau en annexe du rapport qui vous a été soumis. Elles concernent pour les plus impactantes des mesures dans le règlement. Au-delà de la réglementation en vigueur, il est demandé de compléter et de préciser la justification technique des mesures présentées, afin d'en faciliter à l'avenir l'application.

Il est rappelé enfin que l'action du Conseil départemental contribue déjà à l'atteinte des objectifs du SAGE en tant que maître d'ouvrage à travers une bonne gestion de ses ouvrages routiers, des eaux pluviales, mais également à travers l'assistante technique départementale, le financement apporté aux collectivités du Val d'Oise pour la réalisation de leurs projets dans ce domaine, notamment le guide des aides qui va bientôt être présenté et modifié, allant dans l'amélioration de la participation du Département.

Cette participation financière s'inscrit et continuera à s'inscrire strictement dans le cadre du dispositif départemental en vigueur, au moment du dépôt des demandes de subventions.

En conclusion de cette présentation, je vous propose d'émettre un avis favorable à ce projet de SAGE, assorti des remarques exposées précédemment.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup, Monsieur Daniel DESSE. Y a-t-il des interventions ?

Monsieur SUEUR

Il s'agit d'un très bon document. Nous avons mis plus de six ans pour aboutir. Nous ne pouvons que nous réjouir sur la protection de tous les milieux aquatiques, que ce soient les eaux courantes, les lacs et les étangs et naturellement la nappe phréatique. Pour Enghien-les-Bains, nous nous réjouissons particulièrement, car il y a la prise en compte du lac. Un groupe de travail sera constitué. C'est vraiment la première grande reconnaissance officielle d'une nécessité de protéger le gisement thermal qui présente des zones de risques 1, 2 et 3 sur des communes avoisinantes.

Toutefois, il faut rappeler que c'est un document qui est contraignant, notamment par l'obligation d'harmoniser les documents d'urbanisme et les PLU. Il y a une contrainte qui va s'imposer et elle est assez forte, la non constructibilité autour des rus, des zones non aedificandi de 15 m à compter du lit mineur de chaque ru. Ce n'est pas neutre, qu'il soit busé ou ouvert. Nous avons parfois oublié que nous avons un gros tuyau sous terre.

Toutefois, cela a un coût. Vous avez vu que c'était 33 € par habitant, mais tout cela s'ajoute à la GEMAPI et à cela toutes ces taxes additionnelles de l'EPF, du Grand Paris. Lorsque c'est par habitant, nous oublions qu'en réalité, c'est par foyer fiscal. Cela fait plus de 33 ou plus de 40. Comme la GEMAPI, cela peut faire 110, 120, 150 €.

Madame CAVECCHI

Nous n'avons rien sans rien. Mais en même temps, cela s'ajoute. Ce sont toujours les contribuables, à quelque niveau que ce soit, finalement. S'il n'y a plus d'intervention, je passe au vote.

Adoption à l'unanimité

Je passe au rapport suivant. Je vais passer la parole à Monsieur SEIMBILLE pour des partenariats renouvelés et renforcés. Il va nous proposer deux documents, un de l'Agence de l'eau Seine Normandie, l'autre de la Direction Régionale Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie pour travailler à des prochaines consultations qui vont concerner le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des eaux, le SDAG 2022-2027. N'oubliez pas que nous sommes traversés par la Seine et par l'Oise, un territoire humide.

4-05 Avis du Conseil départemental sur les enjeux de l'eau et de la gestion des risques d'inondation sur le bassin Seine-Normandie.

Monsieur SEIMBILLE

Ce n'est pas la même échelle que celle qui vient d'être présentée par Monsieur Daniel DESSE. Nous sommes à l'échelle du bassin Seine Normandie, c'est-à-dire un territoire qui va jusqu'aux côtes et qui intègre de nombreux Départements.

Cet avis que nous devons donner porte sur deux documents. Le premier, émane de l'Agence de l'Eau et porte sur la contribution du public et des acteurs qui doivent intervenir dans le domaine de l'eau dans la perspective du futur SDAGE Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des eaux, pour la période 2022-2027.

J'informe que le SDAGE en vigueur n'est plus celui qui avait été voté sur la période 2016-2021, puisqu'il a fait l'objet d'une procédure et d'une annulation pour vice de forme. Nous sommes toujours sous le régime du SDAGE précédent, c'est-à-dire 2010-2015. Nous aurons un saut sur le futur 2022-2027.

Le second document, comme l'a dit Madame la Présidente, émane de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie, la DRIEE, l'équivalent de la DREAL dans certaines régions, mais avec un impact plus important, puisque le Préfet coordonnateur de bassin est le Préfet de la Région Ile-de-France. Ce document doit définir les termes à développer dans le cadre du prochain Plan de Gestion du Risque Inondation, le PGRI, du Bassin Seine Normandie qui sera mis à jour au terme de la première période de six ans qui prend fin en 2020.

Concernant le futur SDAGE 2022-2027, cinq enjeux ont été retenus : réduire les pollutions et préserver la santé, faire vivre les rivières, les milieux humides et la biodiversité en lien avec l'eau, anticiper le changement climatique et gérer les inondations, mais aussi les sécheresses, concilier activité et préservation des milieux littoraux et côtiers, et enfin, renforcer la gouvernance et la solidarité de bassin. Je ne vais pas rentrer dans le détail de ces enjeux. Vous avez été destinataires du document de l'agence qui est jointe en annexe au rapport et qui vous renseigne dans le détail et explicite les pistes et solutions qui sont à poursuivre pour les 10 années à venir. Le calendrier et les modalités de mise à jour du SDAGE sont également précisés dans le document et dans la note et il y aura de nombreuses concertations jusqu'à la fin.

Concernant l'autre document, le plan de gestion du risque inondation, le calendrier est quelque peu différent. L'année 2018 a permis de mettre à jour l'évaluation prévisionnelle du risque inondation, appelé l'EPRI, qui permet de déterminer sur l'ensemble des zones concernées par les inondations les enjeux qui existent et leur impact particulier. C'est un document qui est disponible sur le site Internet de la DRIEE. Je vous invite à le consulter pour voir dans votre secteur propre quels sont les secteurs à enjeux importants. C'est celui qui déterminera dans le plan de gestion du risque inondation et dans le cadre de la directive européenne sur le risque inondation les territoires à risque important. Nous en avons quatre sur le bassin Oise Aisne, dont un qui concerne la totalité du Département du Val d'Oise sur le long de l'Oise.

En 2018 et 2019, seront identifiées les questions importantes auxquelles ce plan de gestion devra répondre. C'est l'objet de la présente consultation. Entre 2019 et 2021, aura lieu le réexamen et la mise à jour si nécessaire du plan pour la période 2022-2027, qui devra être adopté en décembre 2021, puisqu'en général, les aspects du PGRI Plan de Gestion de Risque Inondation concernant les inondations sont les mêmes que nous retrouvons sur le défi 8 du SDAGE dans le fameux Schéma Départemental Directeur de Gestion et d'Aménagement des Eaux.

La présente délibération qui vous est proposée vous demande d'approuver les diagnostics et les enjeux de l'eau du bassin Seine Normandie, ainsi que le calendrier et les modalités de mise en œuvre du futur SDAGE 2022-2027, qui sont proposés par l'Agence de l'eau, et enfin, d'approuver le diagnostic et les enjeux de la gestion des risques inondation, toujours à l'échelle du bassin Seine Normandie, qui vous sont présentés dans la synthèse de la treille.

Madame CAVECCHI

Madame Sylvie COUCHOT.

Madame COUCHOT

Evidemment, nous félicitons tous les services qui ont travaillé sur ces rapports. Ces deux schémas démontrent, s'il en était besoin, l'importance de la politique de l'eau sur notre territoire, tant par la qualité, la quantité, les risques inondation, mais vous l'avez rappelé aussi, les risques de sécheresses qui sont liés au dérèglement climatique.

La question de la pollution par l'activité agricole est posée dans les territoires où les pratiques que nous connaissons ont fortement utilisé engrais et les pesticides depuis des décennies. Il n'est pas question d'une culpabilisation, aucune. Evidemment, comme vous pouvez l'imaginer, nous dénonçons le nouveau report de la fin de l'utilisation du glyphosate dans notre pays. Son annonce aurait été quand même un magnifique levier pour encourager la conversion et dynamiser la recherche agronome.

Malgré tout, il ne serait pas juste non plus de ne pas évoquer la prise de conscience du monde agricole et les progrès qui sont faits, même si les conversions ne sont pas encore obligatoires, d'adopter des modes d'agriculture raisonnés. Il nous reste encore un long chemin à parcourir pour que, s'agissant de la conversion de notre agriculture, nous arrivions à un modèle plus écoresponsable.

La Région est chef de file du développement économique et de l'aide au monde agricole depuis la loi NOTRe. Il est toutefois possible aux Conseils départementaux, par convention, et en soutien au Conseil régional, d'accompagner les agriculteurs, notamment dans le développement du bio ou la modernisation des exploitations. Cela nous donne la possibilité de discuter avec l'Etat et la Région pour accélérer cette mutation du monde agricole en intervenant financièrement ou non, in fine. Le financement n'empêche pas le dialogue et le soutien. Nous demandons au Conseil départemental d'être incisif dans le travail avec la Région pour accélérer cela, notamment dans un canton que vous connaissez bien, il y a énormément d'agriculteurs et une grande zone agricole. Evidemment, nous avons adopté le rapport précédent et nous adopterons ce rapport.

Madame CAVECCHI

Oui, Gérard.

Monsieur SEIMBILLE

Je partage ce que vient de dire Madame Sylvie COUCHOT concernant l'évolution des pratiques agricoles. Il ne s'agit pas de culpabiliser. Les agriculteurs ont mis en place des modes de gestion par rapport à des besoins qui ont été exprimés à un moment, des aides et des règlements qu'ils avaient. Aujourd'hui, nous les culpabilisons souvent trop, que ce soit pour la politique de l'eau, que ce soit lorsque nous leur contraignons leur territoire, car nous les faisons passer une route, que nous les obligeons à ceci ou cela.

Je suis d'accord sur le regret que nous pouvons avoir concernant le report du glyphosate. Les mutations agricoles ne sont pas à la même échelle de temps. Il y a beaucoup d'agricultures qui ont besoin d'avoir un certain délai pour pouvoir trouver les modifications. Nous avons besoin qu'ils continuent à produire. Je crois qu'il faut les accompagner. Vous avez évoqué la loi NOTRe. Les territoires que nous avons, qui sont les plus agricoles dans le Val d'Oise, sont majoritairement sur les deux PNR. Depuis que la Région a repris les financements des PNR, nous ne sommes plus réellement maîtres. C'est le Vice-Président chargé de l'agriculture du PNR du Vexin qui vous parle. Nous n'avons plus beaucoup de moyens d'intervenir.

A l'heure actuelle, une réflexion va être menée conjointement par le PNR et la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise et qui peut se faire sur les autres territoires ruraux du Vexin pour essayer de trouver une adaptation de l'agriculture locale, dans le cadre de ce qu'évoquait Monsieur Alexandre PUEYO, du développement durable, dans le cadre de la recherche de productions agricoles, qui sont de proximité, (entre guillemets), qui permettent des circuits très courts pour éviter l'assimilation avec les circuits courts en termes de livraison, etc., et qui peuvent rentrer dans la production qui va servir aux collèges, aux cantines scolaires... Il y a une réflexion qui doit être menée sur le territoire. C'est en cela que nous avons notre rôle à jouer à l'échelle départementale.

Madame CAVECCHI

Très bien. Merci de ces échanges. Je passe au vote.

Adoption à l'unanimité

Nous avons le rapport sur le projet numérique de la Bibliothèque Départementale du Val d'Oise pour les années 2019-2022, avec une demande de labellisation «bibliothèque numérique de référence» auprès du Ministère de la Culture. Il s'agit d'un autre sujet. Nous avons salué l'obtention par Val d'Oise Numérique du prestigieux European Broadband Awards. Il faut le rappeler, et nous y pensons régulièrement, la fibre n'est pas une fin en soi. Elle est au service des politiques publiques. Je pense, même si ce n'est pas la panacée, à l'e-santé, qui va se développer, mais qui ne peut pas remplacer la médecine du quotidien tout le temps, mais par contre, qui peut compenser une certaine désertification médicale. Mais l'accès à la culture s'inscrit tout à fait dans cette dynamique innovante et ambitieuse. Le projet que Monsieur LAMBERT-MOTTE va vous présenter en est un bel exemple.

4-06 Projet numérique de la Bibliothèque Départementale du Val d'Oise (BDVO) 2019-2022. Demande de labellisation «Bibliothèque Numérique de Référence» (BNR) auprès du Ministère de la Culture.

Monsieur LAMBERT-MOTTE

Merci, Madame la Présidente. Effectivement, le Ministère de la Culture a lancé un programme destiné à aider les collectivités à se doter de bibliothèque numérique de référence. Ce programme permet aux collectivités qui obtiennent ce label d'être soutenues financièrement durant toute la durée de leur projet à des taux variant de 70 à 80 % du montant de dépense hors taxes. Forte de son expérience dans le domaine du numérique, la Bibliothèque Départementale du Val d'Oise a formalisé un projet numérique pour les années 2019-2022, en vue d'obtenir ce label. Ce rapport présente les grandes lignes de ce projet et le principe de demande de labellisation auprès du Ministère de la Culture.

Depuis 2014, la Bibliothèque Départementale du Val d'Oise mène un projet autour du numérique. Cela consiste à encourager les bibliothèques et médiathèques publiques implantées sur l'ensemble du territoire départemental à s'adapter aux enjeux contemporains et répondre aux besoins des usagers dans ce domaine.

Ce projet avait été soutenu par la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France. Il a permis notamment de former des bibliothécaires qui sont au contact des usagers et de leur prêter des outils et des collections pour expérimenter. Par exemple, des tablettes, des liseuses, des livres numériques et des expositions interactives. Ce projet a retenu l'attention de la DRAC qui a invité la Bibliothèque Départementale à inscrire la suite de ce projet dans une perspective de labellisation «bibliothèque numérique de référence».

Cette labellisation permettrait au Conseil départemental de bénéficier de subventions pour l'ensemble du projet à hauteur de 70 à 80 % des dépenses hors taxes. Les dépenses peuvent concerner le matériel, les logiciels, les infrastructures, les études, les équipements et les prestations.

Le projet numérique de la BDVO fait donc l'objet d'une candidature à cette labellisation pour les années 2019-2022. Trois axes stratégiques gouvernent l'ensemble du projet : contribuer à l'équité territoriale numérique, accompagner l'évolution des usagers, des publics et des pratiques professionnelles, proposer des services innovants. Leurs déclinaisons couvrent des domaines d'action variés, comme l'évolution des systèmes informatiques, le développement des outils numériques, ou la montée en compétence des bibliothécaires du Val d'Oise. La question d'une inclusion numérique est au cœur de ce projet. Elle concerne des domaines techniques, sociaux et éducatifs.

D'ores et déjà, la BDVO s'est engagée dans différentes actions, qui figurent dans notre rapport. Je ne vais pas vous en donner le détail. Le Conseil départemental affirme par ce projet sa volonté de doter le Val d'Oise d'outils pertinents et de haute qualité pour les bibliothèques et médiathèques publiques qui soient capable de proposer aux usagers des collections et des services numériques de premier plan. L'obtention du label "bibliothèque numérique de référence" serait pour le Val d'Oise une reconnaissance de son engagement et de la qualité du projet proposé. Cela permettrait aussi de contribuer à la modernisation des médiathèques et bibliothèques, afin qu'elles contribuent à l'activité culturelle et sociale des territoires.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime des 2^e et 4^e Commissions.

Madame CAVECCHI

Merci. Je me réjouis, car cela fait longtemps que le Département travaille et encourage la lecture publique. Nous savons combien c'est important pour notre territoire qui est si divers de l'Est à l'Ouest et du Nord au Sud. Nous pouvons aussi remercier les agglomérations qui, pour certaines, peut-être pas toutes, ont pris aussi la compétence de lecture publique et ces réseaux ajoutent à celui du Département qui était déjà installé depuis un certain nombre d'années. Nous voyons que rien n'est fini et nous continuons à avancer. Il s'agit d'un point essentiel qui doit vous tenir tous à cœur.

Peut-être y a-t-il une intervention ?

Monsieur BOUGEARD

Merci, Madame la Présidente. Je ne vais pas faire durer le suspense, nous approuverons naturellement cette demande de labellisation ainsi que le projet numérique qui nous est proposé. C'est l'intérêt de la Bibliothèque Départementale et l'intérêt de ces bibliothèques partenaires. Toutefois, si vous nous permettez un petit regret, cette demande de labellisation, et surtout le projet numérique que vous nous proposez, est quasiment tourné vers l'interne, et non vers le public.

Nous avons noté avec satisfaction le soutien à l'accompagnement des usagers vers le numérique, qui est l'une des conditions de l'inclusion sociale aujourd'hui. Nous pensons que la mission de lecture publique, Madame la Présidente vient de le rappeler, confiée au Département, est essentielle à l'émancipation des individus.

Nous devons participer, avec les outils d'aujourd'hui, à son développement. Nous devons intégrer les freins et les dangers des nouveaux modes de communication. L'intervention en début de séance de Madame la Présidente et Monsieur Jean-Pierre MULLER nous a rappelé l'existence de maux, l'antisémitisme, le racisme, toutes formes de racisme qui existent encore, malheureusement. Leurs sources sont complexes, anciennes, certaines plus actuelles. Mais la présence des fausses informations et de détournements est aussi ancienne que l'antisémitisme. Déjà à l'aube du XXe siècle, les protocoles des sages de Sion vomissaient leur haine. Mais les outils numériques, les réseaux sociaux ont accéléré et ont rendu plus rapide et plus efficace la diffusion de toutes ces thèses racistes, complotistes, antisémites, qui existaient malheureusement déjà.

Nous devons, dans ce cadre, être aux côtés des différents acteurs : l'Education nationale, les bibliothèques locales, les associations de nos villes et de nos quartiers pour accompagner les jeunes, et pas seulement dans l'appropriation de l'écrit numérique, mais plus précisément de l'information par les réseaux sociaux. Comment construire une information ? Comment la vérifier ? Comment devenir acteur de son propre jugement ? Ce sont les défis actuels de l'émancipation et nous devons y contribuer. Il existe peut-être par ailleurs des actions à mener dans ce cadre par la Bibliothèque Départementale, mais nous souhaitons insister sur ce défi colossal pour l'avenir de notre vie en société.

Deuxième point, rapidement, sur lequel nous souhaitons attirer votre attention, celui des publics dits empêchés. Le récent plan du gouvernement «ouvrir plus, ouvrir mieux», complété par le Centre National du Livre, ouvre l'opportunité de se poser la question de l'universalisation de l'accès à la lecture. Les nouveaux outils numériques doivent servir au développement de la lecture dans les lieux isolés, les prisons, les hôpitaux, les centres d'hébergement, les centres de détention aussi, et l'Etat et le CNL semblent disposés à accompagner les initiatives portées par les acteurs départementaux.

Nous devons nous en saisir pour développer puissamment l'accès à la lecture en tous lieux. Parmi les publics dits empêchés, se trouvent également les personnes handicapées. En termes d'accès physique aux personnes handicapées, les investissements des collectivités devraient, à terme, régler un grand nombre de situations. De la même manière, le développement de livres audio pour les personnes non ou mal voyantes favorise leurs l'accès à la lecture, comme d'ailleurs, et nous nous en réjouissons, les accès en braille et sonores de notre magazine départemental.

La question de l'apprentissage, puis de l'accès à la lecture des personnes handicapées mentales est plus complexe. Des outils numériques, avec le soutien de l'innovation sociale, peuvent permettre de progresser grandement dans ce domaine.

Pour résumer, bravo au travail de la Bibliothèque Départementale. Bien sûr, oui à la demande de validation et continuons à être innovants au service de tous pour un accès facilité à la lecture publique.

Madame CAVECCHI

Nous sommes bien d'accord. Ce que je rappelais tout à l'heure, les réseaux complémentaires qui sont ceux des communes, des intercommunalités, apportent au quotidien cette attention aux personnes qui sont en difficulté et aux réseaux sociaux et à l'usage que nous pouvons en faire. Le numérique n'est pas tout. Il faut bien s'en servir et savoir s'en servir. C'est vraiment le travail, et je crois que nous pouvons faire confiance à nos bibliothécaires, qu'elles soient municipales, intercommunales, départementales, pour travailler sur ce sujet avec intensité. C'est l'un des vrais sujets. Ce que je peux dire pour compléter, c'est que j'espère, et c'est un peu ce que je disais tout à l'heure dans mon mot introductif, que le gouvernement va prendre les mesures qu'il faut pour que nous puissions tracer ceux qui écrivent et qui se permettent de dire n'importe quoi sur les réseaux sociaux, ces messages de haine dont nous avons déjà parlé tout à l'heure. Si vous le voulez bien, je vais passer au vote.

Monsieur PAYET

J'ai une remarque très rapide, en écho à ce que disait notre collègue dans la première partie de son intervention, s'agissant de la sensibilisation aux usages numériques. Nous avons voté ici, en Commission permanente, la convention qui lie les bibliothèques départementales, Unicité et la DRAC dans le cadre d'un appel à projet qui a été lancé par le Ministère de l'Éducation pour travailler sur les questions de sensibilisation des publics, pas simplement des usagers ou en interne, mais des publics au choix des informations en particulier. Et puis deuxièmement, dans le cadre des actions éducatives que nous conduisons, ou avec les associations grâce auxquelles nous travaillons et rayonnons sur l'ensemble du territoire, toutes ces questions sont au cœur des sujets, et en particulier la lutte contre la mauvaise information sur les réseaux sociaux, les comportements sexistes aussi, et le bon usage de ces outils pour nos jeunes.

Madame CAVECCHI

Merci, Monsieur PAYET. Je passe au vote.

Adoption à l'unanimité

Je vous remercie. Je reste dans la culture et je passe à un de nos trésors, l'abbaye de Maubuisson, avec un avenant à la convention de partenariat avec la commune de Gonesse, le centre hospitalier de Gonesse et notre abbaye et puis une convention de résidence artistique avec l'artiste Charlotte Charbonnel.

Juste un mot pour vous dire que j'ai visité il y a très peu de temps le chantier de l'abbaye de Maubuisson. Nous allons accueillir un centre majeur de culture innovante et de jeunes entreprises. Culture, innovation, entrepreneuriat, ce n'est pas si souvent que ces mots sont mis ensemble. Cela avance très bien. Je pense que rapidement, nous pourrons aller voir à quoi cela ressemble définitivement et nous serons heureux d'accueillir les premières entreprises, j'espère, cette année. En attendant, nous avons en même temps des expositions. Je donne la parole à Monsieur Gérard LAMBERT-MOTTE.

4-07 Abbaye de Maubuisson : – avenant à la convention de partenariat avec la commune de Gonesse, le centre hospitalier de Gonesse et l'Abbaye de Maubuisson ; – convention de résidence artistique avec l'artiste Charlotte Charbonnel.

Monsieur LAMBERT-MOTTE

Dans la première partie de ce rapport, il est proposé d'adopter les termes de l'avenant à une convention délibérée en Assemblée départementale le 23 février 2018 et signée entre la ville de Gonesse, le centre hospitalier de Gonesse, le Conseil départemental du Val d'Oise, et la DRAC Ile-de-France.

Cette convention visait à la répartition des rôles entre chacun des partenaires au point de vue logistique, administratif et financier, dans le but de créer un contexte propice à la mise en œuvre d'un projet artistique au sein du centre hospitalier de Gonesse.

Une annexe 2 réglait la répartition des participations financières de chaque partenaire pour un budget global de 30 000 € TTC. L'un des deux projets n'a pas été réalisé et il est convenu entre les partenaires de la réaffectation d'une partie des crédits sur le projet Dector et Dupuis, qui prendrait plus d'envergure, notamment par l'édition d'un catalogue. Michel Dector et Michel Dupuy sont deux artistes français. Pour le projet à l'hôpital, ils ont créé une arthothèque mobile, sorte de bibliothèque d'œuvres d'art destinée à circuler dans les différents services et espaces de l'hôpital. L'édition d'un catalogue permettra de garder une trace du projet. Il sera distribué aux participants et partenaires et constituera une valorisation du travail hors les murs de ce projet conduit par le pôle des publics de l'abbaye de Maubuisson.

Dans la deuxième partie du rapport, il est proposé d'adopter les termes d'une convention qui régit le cadre dans lequel le Département du Val d'Oise, via l'abbaye de Maubuisson, inviterait l'artiste Charlotte Charbonnel en résidence de création de février 2019 à avril 2020 et à exposer le fruit de ses recherches sous forme d'exposition monographique du 16 mai au 3 octobre 2020.

La convention qu'il est proposé d'adopter permet de déterminer les engagements du Département et de l'artiste dans la réalisation d'une résidence de création.

Les dépenses prévisionnelles, pour la réalisation de cette résidence, s'élèveraient à 13 750 € TTC en 2019 et 33 500 € TTC en 2020, sous réserve du vote des budgets. Parmi ces dépenses, il est proposé de verser à l'artiste une participation forfaitaire aux frais de la résidence d'un montant de 250 € par mois, d'octobre 2019 à mars 2020, plus de 150 € pour le mois de démontage de l'exposition en octobre 2020, soit 1 750 € au total, les droits d'auteur s'élevant à 5 000 € bruts pour l'exploitation de ces œuvres durant la période d'exposition. Le reste des dépenses liées à la réalisation de la résidence fera l'objet d'un achat de fournitures et de prestations de services effectué directement par le Département.

Le projet de résidence artistique de Charlotte Charbonnel fera l'objet en 2019 d'une demande de subvention à l'Etat, plus précisément à la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France. En effet, son service artplastique apporte un soutien financier constant à la programmation de l'abbaye de Maubuisson depuis 2006. La subvention sollicitée devrait induire une recette de 16 700 € pour le projet, somme qui est en lien avec le fameux protocole que nous avons signé et que nous signons chaque année avec la DRAC. Ce montant est identique à celui versé en 2018.

Enfin, la convention prévoit la publication d'un ouvrage autour de l'exposition. La parution de l'ouvrage permet d'approfondir le propos à travers des écrits et des images sélectionnées, ainsi que de garder une trace écrite et contribuer ainsi à la diffusion de l'exposition et à l'image de l'abbaye de Maubuisson, propriété du Département. La contribution financière du Département à cette publication sera de 10 000 € TTC, sous réserve de l'inscription de la dépense au budget 2020.

Ce rapport a reçu un avis à la majorité de la 4^e Commission et unanime de la 2^e Commission.

Madame CAVECCHI

Merci. L'abbaye de Maubuisson a un rôle par rapport à l'art contemporain et c'est assez exceptionnel pour le souligner et cela mérite d'y consacrer quelques deniers, parce que ce n'est pas si souvent que nous travaillons sur l'art contemporain dans nos Départements.

Madame PELISSIER

Je ne peux ne pas réagir, puisqu'en tant que Saint-Ouennaise, je ne peux que me réjouir de l'évolution de cette abbaye de Maubuisson qui était sous-exploitée. Aujourd'hui, elle va revivre. J'étais aussi à la visite et je dois dire que les parties réservées aux artistes vont être magnifiques. J'invite chacun, non pas à aller visiter le chantier, mais je vous rappelle que tout l'accueil a été réaménagé en salon de thé. Je dois dire que c'est un lieu très sympathique, très zen, magnifique. Nous sommes sous des voûtes presque millénaires. Je vous invite à y prendre le thé, en compagnie d'artistes et tout en visitant les expositions dont je rappelle que l'entrée est gratuite.

Madame CAVECCHI

Je vais passer au vote.

Monsieur DESSE

Je m'étais abstenu lors de la Commission, non pas par rapport à la première proposition, mais par rapport à la seconde, considérant le coût que cela représentait et considérant quelquefois les difficultés de trouver trois francs six sous à traduire en euros pour des actions que je trouvais prioritaires.

Madame CAVECCHI

Quand on aime la culture, il faut faire parfois un petit effort, Monsieur le Vice-Président.

Monsieur DESSE

J'aimerais que nous fassions un effort au niveau de l'agriculture.

Madame CAVECCHI

J'espère avoir ton soutien aujourd'hui pour voter cette délibération. Je te remercie à l'avance. Je passe au vote.

Adoption à l'unanimité

Si vous le voulez bien, nous allons passer à la Commission Education, Sport, Jeunesse, Enseignement supérieur, et nous allons parler de la création de la Fondation du sport en Val d'Oise. Naturellement, le Département mène, vous le savez depuis plus de 20 ans, une politique résolument volontariste en faveur du sport pour tous, avec près d'un valdoisien sur deux qui pratique une activité sportive.

Notre collectivité a toujours souhaité promouvoir le Val d'Oise comme une terre où il fait bon s'entraîner à vélo avec Madame COUCHOT et pratiquer une activité sportive. A la veille des Jeux olympiques et paralympiques de 2024, nous nous sommes positionnés pour accueillir des délégations internationales. Vous le savez, 22 villes du Val d'Oise se sont portées candidates. Avec Madame Marie-Evelyne CHRISTIN, nous avons lancé un comité de pilotage pour décrocher le label Terre de Jeux 2024. Je vais lui laisser la parole. Elle va pouvoir nous expliquer ce à quoi elle travaille depuis fort longtemps, la création de la Fondation du Sport en Val d'Oise.

5 – EDUCATION – SPORT – JEUNESSE – ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

5-03 Participation financière à la création de la Fondation du Sport en Val d'Oise.

Madame CHRISTIN

Merci, Madame la Présidente. Effectivement, je souhaite saluer la politique sportive que nous avons dans notre Département, qui est relativement rare, puisque nous avons décidé d'aider toutes les disciplines, à tous les niveaux de pratique. Pour cela, nous avons de nombreux dispositifs. Je tiens à saluer cette politique sportive, ce n'est pas le cas de tous les Départements.

Comme vous l'avez dit, Madame la Présidente, il y a quelques années maintenant, une idée folle est passée par ma tête, en me disant que, malheureusement, les subsides attribués au sport, et nous le voyons au niveau national, sont voués à baisser, puisque ce n'est pas une compétence, même si nous, dans le Département, nous avons une vision volontariste nous ne pouvons pas forcément assurer que le sport continue à avoir une pérennité financière.

J'ai commencé à me dire qu'il fallait peut-être trouver un autre modèle économique pour aider le monde sportif. En 2012, j'ai contacté la Fondation Royaumont pour voir comment s'articulait leur façon de travailler. Malheureusement, elle n'était pas adaptable à notre sujet sportif. Pendant quelques années, le dossier est resté dans un coin de ma tête, mais dans un placard. A force d'en parler au monde économique, au monde sportif, j'ai eu la chance de rencontrer des personnes du monde sportif et économique que j'aimerais saluer et remercier infiniment pour avoir cru dans le projet et pour m'avoir aidée. Je tiens notamment à saluer particulièrement une des personnes qui a eu la gentillesse d'être dans le public, Monsieur Dominique BERNARD, qui fait partie du groupe qui a travaillé et qui va continuer à travailler sur cette fondation.

Nous avons trouvé que la meilleure des solutions était une fondation abritée, c'est-à-dire qu'elle est sous l'égide de la Formation du Sport français. C'est cette Fondation du Sport français qui va abriter notre unité purement valdoisienne. Elle va donc s'occuper de toute la partie administrative et comptable. Nous allons poursuivre notre démarche en allant frapper à la porte du monde économique, puisque c'est le but de la Fondation du Sport en Val d'Oise, première fondation à l'initiative d'un Département.

Le Val d'Oise est toujours terre d'innovation. Le sujet très exact de la délibération qui vous est proposée, c'est d'acter la création de cette fondation et de donner les moyens au Comité Départemental Olympique et Sportif qui va la présider et sur qui va reposer cette fondation, puisque ne peut être support qu'une association et non le Département.

Il s'agit donc d'octroyer au Comité départemental Olympique et sportif une subvention de 7 500 € qui correspond à 5 000 € de frais d'abritant de la Fondation nationale et 2 500 € qui commenceront à être le fonds de réserve pour pouvoir faire vivre, ou du moins débiter cette fondation.

Etant donné l'importance de ce dossier pour le monde sportif, il a eu l'approbation à l'unanimité des Commissions 2 et 5.

Madame CAVECCHI

Une intervention ? Oui, Madame Cergya MAHENDRAN.

Madame MAHENDRAN

Merci Madame la Présidente, je tenais à intervenir pour souligner l'importance de ce type de structure qui ne peut être que bénéfique au niveau local. A Garges-lès-Gonesse, le sport est l'un des maillons essentiels à la cohésion sociale. Je suis certaine que nos 40 000 jeunes licenciés sportifs valdoisiens seront des ambassadeurs privilégiés de cette future Fondation du Sport. Je pense que nous sommes tous d'accord, chers collègues, pour faire connaître et promouvoir ce bel outil auprès de nos entreprises locales.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup. Je vais passer au vote.

Adoption à l'unanimité

Je vous remercie. Toute l'Assemblée est favorable à ce vote. Bonne vie à la Fondation.

Nous avons qu'une délibération pour la 5^{ème} Commission. Je vais passer à la 6^{ème} Commission, Transport, Infrastructures, Logement. C'est le rapport 6-01, prise en considération de la programmation des opérations de rénovation et d'amélioration de la voirie départementale. Vous savez que c'est un sujet qui nous touche tous, même lorsque nous sommes à vélo et surtout lorsque nous sommes à vélo. Je vais laisser la parole à Monsieur Yannick BOEDEC.

6 – TRANSPORT – INFRASTRUCTURES – LOGEMENT

6-01 Prise en considération de la programmation des opérations de rénovation et d'amélioration de la voirie départementale au titre de l'année 2019.

Monsieur BOEDEC

Merci, Madame la Présidente. Comme Monsieur Nicolas BOUGEARD a dit tout à l'heure que j'allais vous faire rêver, je vais donc essayer de le faire pour tous. Avant d'arriver au programme, je veux juste rappeler que cela concerne 1 082 km de voirie sur l'ensemble du Département, mais cela représente surtout 240 agents qui y travaillent au quotidien pour la sécurisation de nos routes.

Je vous propose une autorisation de paiement à 25 455 500 € pour le programme 2019, réparti en quatre catégories. Je ne vais pas vous faire le détail, sauf si vous le souhaitez.

Nous avons tout ce qui est requalification de réseau pour 8 465 000 €, la sécurisation aux abords des établissements scolaires pour 585 500 €, les pistes cyclables et circulations douces qui permettront des marches exploratoires pour 1 050 000 € et les couches de roulement pour près de 5 M€. Nous avons ensuite des travaux pour le classement et le déclassé des départementales. Nous aurons la RD 106 à Taverny, la RD 10 à Fontenay-en-Parisis, la 922 à Viarmes, la RD 4 à Bernes-sur-Oise et la RD 67 à L'Isle-Adam, et enfin, nous aurons cette année une part importante sur les ouvrages d'art qui représentera plus de 7,5 M€, où deux opérations sont identifiées à 3 M€ pour les deux. L'ouvrage sur la scène à Argenteuil sur la RD 909 et le viaduc de la Viosne à Osny.

Madame CAVECCHI

J'ai noté tout cela et je pense que chacun de nous l'a noté aussi. Je rappelle que lorsque nous déclassons une portion de route, nous réalisons les travaux avant, et nous confions après notre route précieusement améliorée au forfait, sans avoir des trottoirs en or. Est-ce bien cela que tu voulais dire ?

Monsieur BOEDEC

Il y a deux possibilités. Soit nous refaisons la route, soit nous faisons un forfait financier et la commune ou la collectivité le fera plus tard.

Madame CAVECCHI

C'est au choix de la commune ou de la collectivité en question, pour rappeler les règles de base. Y a-t-il une intervention ?

Monsieur ROULEAU

Je souhaitais intervenir en tant qu'administrateur d'Ile-de-France Mobilité pour dire que bien sûr, nous ne pouvons que nous féliciter des investissements sur les routes. Nous opposons souvent les transports en commun à la route, mais c'est complémentaire et cela participe au dynamisme de notre territoire et à notre attractivité économique. Je me félicite pour le réaménagement du carrefour de la Patte d'Oie d'Herblay, et non pas d'Herblay-sur-Seine. Les travaux vont débuter en 2020. C'est intéressant pour l'attractivité, pour l'emploi, pour l'ensemble des valdoisiens. Je remercie également la Région. Sans la Région, nous n'aurions pas pu financer la totalité des projets, et en particulier, Madame Valérie PECRESSE a souhaité investir dans les routes dans son plan anti-bouchon.

Madame CAVECCHI

Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Je passe au vote.

Adoption à l'unanimité

Nous abordons le rapport 6-02, avec la convention de partenariat relative à la réalisation d'une étude d'opportunité sur l'aménagement du carrefour RD 203, boulevard de l'Hautil, dans le cadre du développement du Campus International Paris Seine.

6-02 Convention de partenariat relative à la réalisation d'une étude d'opportunité sur l'aménagement du carrefour RD 203 – boulevard de l'Hautil dans le cadre du développement du Campus International Paris Seine.

Monsieur BOEDEC

Madame la Présidente, vous avez presque tout dit. Dans le cadre de la réalisation du projet de Campus International, projet majeur du Val d'Oise, l'association de préfiguration définit un programme d'études, dont des études concernant la majoration de la mobilité. Dans ce cadre, nous avons porté une attention particulière sur le carrefour RD 909 et le boulevard de l'Hautil, ce carrefour étant aussi station de l'axe majeur. Dans ce contexte, il vous est proposé d'initier une étude relative à la reconfiguration de ce carrefour. L'étude sera financée par l'université Paris-Seine et le Conseil départemental assura l'ingénierie technique de cette mission.

Madame CAVECCHI

Merci pour cette concision. Nous pouvons nous réjouir d'avancer sur ce dossier, et tout le monde sait que le Campus est un objet important dans notre quotidien et dans notre réflexion et dans des prises de décision. Je vous remercie de bien vouloir voter.

Adoption à l'unanimité

Nous passons au rapport 6-03, avec la convention-cadre pluriannuelle de partenariat pour les années 2019-2021, avec l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme (IAU) d'Ile-de-France. Il a pour mission de réaliser des études, des enquêtes et des recherches pour aménager au mieux nos territoires et favoriser le cadre de vie des valdoisiens. Il s'agit donc d'adopter une nouvelle convention qui va nous lier à l'IAU Ile-de-France. Je vais laisser la parole à Madame la Vice-Présidente Véronique PELISSIER.

6-03 Convention-cadre pluriannuelle de partenariat 2019-2021 avec l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Ile-de-France (IAU IdF).

Madame PELISSIER

Merci, Madame la Présidente. L'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région parisienne, vous l'avez rappelé, avait été créé en 1960 sous forme de fondation à l'époque. C'est une fondation d'utilité publique gérée par l'Etat et la Région. Au fur et à mesure des années, ils se sont rendu compte que cela pouvait avoir une utilité d'intégrer un certain nombre d'autres collectivités et d'autres associations. Comme vous l'indiquez, cet organisme est chargé de regarder l'aménagement du territoire, l'urbanisme, l'environnement, c'est un maxi CAUE régional. La Région a pensé qu'il était bon de faire évoluer la gouvernance de cette institution et a adopté de nouveaux statuts nous permettant de participer à cette gouvernance.

En 2017, il y a eu une première convention de partenariat bilatéral qui a été signée avec l'IAU, qui définissait un programme commun de travail sur des réflexions spécifiquement valdoisiennes et qui entrerait dans la programmation annuelle de IAU IdF. Ce partenariat a été reconduit pour la période 2018-2019 et aujourd'hui, il nous est proposé de signer une convention-cadre triennale avec les personnes morales qui interviennent sur le territoire francilien. Au conseil d'administration, vous avez la Banque de France, le Crédit Foncier, le Conseil économique et social, etc. Les signataires de cette convention triennale deviendraient adhérents de l'IAU Idf et pourraient participer à sa gouvernance.

Nous vous proposons d'approuver cette convention-cadre pluriannuelle avec la fondation de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Ile-de-France. Cette signature s'accompagne d'une subvention qui sera de 114 000 € sur les trois ans. Nous vous proposons de signer cette convention pluriannuelle, avec une participation de 38 000 € par an pour la mise en œuvre du programme d'études et de recherches ciblées sur le territoire valdoisien. Cela nous donnera l'opportunité d'être adhérent de cet institut et de cette agence et de participer aussi à cette gouvernance, ce qui est nouveau. Nous désignerons un représentant du Département.

Madame CAVECCHI

Merci. Nous votons.

Adoption à l'unanimité

Nous passons à un moment important de nos délibérations, sur l'ensemble de toutes nos séances. Je pense que c'est l'un de moments forts de notre séance. Il s'agit des orientations budgétaires et de la présentation des autorisations de programmes et d'engagements pour l'exercice 2019.

Chers collègues, avant de passer la parole à Monsieur Gérard SEIMBILLE, notre Vice-Président aux Finances pour le traditionnel, mais néanmoins indispensable diaporama, quelques mots de contexte.

Tout d'abord, je voudrais rappeler que si élaborer un budget n'est jamais un exercice facile, et malgré les contraintes internes et externes, je dois reconnaître que la maquette 2019 a sans doute été, et nous pouvons nous en réjouir, la moins compliquée à monter depuis plusieurs années. Si j'y vois d'abord un signe que nos efforts finissent par payer, je n'oublie pas que ceux-ci ont été réalisés sous la contrainte d'un Etat prédateur des collectivités territoriales en général et des Départements en particulier.

Je dois dire que nous pouvons observer une certaine amélioration de la conjoncture en ce qui nous concerne, et ceci a participé aussi à cette forme de "détente", budgétaire, que nous constatons cette année. Ainsi, la progression des AIS a-t-elle été moindre en 2018 et devrait rester modérée en 2019, comme vous pourrez le voir dans la présentation.

De même, nos recettes de DMTO sont restées dynamiques l'an passé. Même si je ne rappellerais jamais assez la nécessaire prudence sur les anticipations, elles devraient rester convenables cette année. Je rappelle que lorsqu'elles descendent, elles descendent très vite et de façon très rapide.

Si j'ai prononcé le mot de «détente», je n'ai pas voulu dire relâchement. En effet, je n'oublie pas non plus toutes les contraintes qui pèsent encore sur nous et qui me maintienne dans un état de mobilisation tout à fait intact, chers collègues, soyez-en persuadés.

Comme vous l'exposera Monsieur SEIMBILLE, notre dette, si elle est maîtrisée, reste très importante, et pèse beaucoup sur nos décisions. Nous verrons la somme qui reste impressionnante.

Si les allocations individuelles de solidarité ne progressent plus au rythme effréné que nous avons connu dans le quinquennat précédent, nous atteignons un écart historique de compensation par l'Etat des sommes que nous dépensons pour son compte. C'est en particulier vrai pour le RSA, dont la compensation par l'Etat concernant le Val d'Oise atteint des abysses, avec un écart à la moyenne nationale assez injuste et sur lequel nous allons travailler.

Les Gilets jaunes ont le RIC, Référendum d'Initiative Citoyenne, mais nous, nous avons le RAC, pour le «Reste à Charge». Ce ne sont pas les dernières péripéties dans les négociations avec l'Etat, fort décevantes et frustrantes, qui me donneront l'envie de relâcher la pression pour une meilleure compensation de ces dépenses de solidarité nationale. D'autant que vous constaterez que le fonds des dépenses qui nous sont imposées est quelque peu déplacé.

Aujourd'hui, le problème principal s'appelle Mineurs étrangers Non Accompagnés (MNA). Il constituera l'essentiel de la progression de la dépense sociale 2019 pour une prévision à près de 40 M€ en 2019, contre moins de 4 M€ en 2011, soit une progression de 1 000 %, excusez-moi du peu.

Dans la catégorie des contraintes extérieures qui alimentent le combat que nous menons avec l'ADF, je citerai encore les 1,2 % des contrats financiers avec l'Etat, contrat que nous n'avons pas signé et dont les effets s'imposent à nous. Je plaide depuis le début pour que le gouvernement renonce à cette idée néfaste pour la confiance entre l'Etat et les collectivités. Je dois dire à cet égard que j'ai applaudi des deux mains le Président du Sénat lors des vœux de l'association Territoires unis, qui regroupe, comme vous le savez, les villes, les Départements et les Régions. Gérard LARCHER y relevait justement que les contrats dits de Cahors n'avaient plus aucun sens dès lors que le Président de la République a annoncé plus de 10 Md€ de dépenses de fonctionnement nouvelles, annihilant en quelques minutes l'effort demandé aux collectivités pour le rétablissement des comptes publics sur l'ensemble du quinquennat. Des collectivités qui n'ont pas de leçons à recevoir de l'Etat et qui le démontrent encore cette année.

Ainsi, le Ministre du Budget et des Comptes publics était, semble-t-il, surpris de devoir confirmer les chiffres de la Cour des Comptes qui relevait que les collectivités avaient en 2018 très bien tenu leurs dépenses de fonctionnement, bien en dessous des 1,2 %. Les collectivités démontrent qu'elles sont responsables et qu'elles n'ont pas besoin de la menace du bâton pour servir l'intérêt général. Cela a été rappelé hier au Président Macron qui recevait les Présidents de Département dans le cadre du Grand Débat.

Tout ceci ne nous détournera pas de notre objectif de mandat, protéger les valdoisiens et construire le Val d'Oise de demain. Nous nous y attellerons en 2019 avec une progression de 13 % de nos investissements et de 0 % de notre taux sur le foncier bâti.

La première question de l'ADF au Président hier portait d'ailleurs sur le refus des membres de notre association Territoires unis de compenser la fin de la taxe d'habitation par le transfert aux communes de la part départementale de cette ressource fiscale autonome.

Nous bénéficierons des premiers effets du Fonds de Solidarité et d'Investissement Interdépartemental, le fameux FS2I, que nous construisons patiemment, avec nos collègues des Départements franciliens, et ceci, dès 2019. J'ai eu l'honneur d'en être élue Présidente à l'occasion du tout dernier conseil d'administration qui s'est tenu le 15 février dernier à Evry-Courcouronnes.

Il revient donc au Val d'Oise de piloter la mise en place de cet outil à haute valeur ajoutée territoriale en Ile-de-France (je vous rappelle que c'est quelles que soient les couleurs politiques). Je ne peux pas encore vous annoncer le chiffre sonnante et trébuchant, mais je peux vous dire que le retour pour notre Département devrait être substantiel concernant nos projets d'investissement. Des projets, vous le savez, qui sont nombreux et ambitieux, tout comme le sont nos perspectives d'avenir.

Sans tout citer ici par le menu, rappelons la montée en charge du plan pluriannuel d'investissement des collèges, le Campus International, le plan anti bouchon. Et pour changer la route avec la Région d'Ile-de-France, la nouvelle Maison Départementale de l'Enfance, les aides aux communes, le plan de relance de l'investissement du SDIS.

Citons encore le déploiement de nos outils numériques, et nous avons inauguré mercredi le hub Nikola Tesla d'Ecouen, qui est une véritable réussite. Dans nos grands projets qui avancent, la plaine de Pierrelaye-Bessancourt, ou encore, les Jeux olympiques et paralympiques de 2024, avec une visite forte en émotions ce mois-ci, de Tony Estanguet au collège Maubuisson de Bessancourt.

J'en oublie sans doute, retenons l'essentiel qui est que notre Département, en 2019, plus que jamais, se donne les moyens de sa réussite en laquelle nous croyons tous, j'en suis certaine. Je vais laisser maintenant la parole à Monsieur Gérard SEIMBILLE.

2 – FINANCES – ADMINISTRATION GENERALE – INNOVATION

2-10 Orientations budgétaires 2019 – Présentation des Autorisations de Programme (AP) et des Autorisations d'Engagement (AE)

Monsieur SEIMBILLE

Merci, Madame la Présidente. Je suis très heureux de pouvoir présenter ce rapport d'orientation budgétaire qui va nous amener à donner acte au terme de la présentation et du débat à deux "donné acte" distincts. Le premier concerne la présentation des orientations budgétaires pour l'exercice 2019 et le second concerne la présentation des autorisations de programme et des autorisations d'engagement dont la création sera proposée au budget primitif de l'exercice 2019.

Vous avez tous reçu ce document que j'ai à la main, qui est un document beaucoup plus complet que ce qui va vous être présenté, et je remercie les services du Département pour l'excellent travail de présentation détaillée sur l'ensemble des politiques publiques que nous menons et les moyens que nous y mettons, qui est une mine d'informations.

Comme d'habitude, cette présentation va se dérouler en trois parties. La première va rappeler le contexte économique global qui risque, à terme, de peser sur l'économie française, et la Présidente en a dit quelques mots. Des mesures nationales qui se concentrent sur le secteur public local et enfin, le Département et tout ce qu'il va engager néanmoins au profit du territoire.

Sur la première partie, vous avez bien évidemment les éléments de contexte qui s'imposent à nous dans le cadre de la prévision budgétaire et dont nous devons tenir compte. Une économie française qui enregistre une croissance de 0,3 % du PIB au quatrième trimestre 2018 selon l'INSEE, ce qui porte la croissance annuelle à 1,5 %, en baisse par rapport à 2017. En 2019, les dernières prévisions ont également été revues à la baisse. Contrairement aux 2 % annoncés, elles sont reconduites à un niveau identique à celui de 2018, soit *a priori* 1,5 %.

Nous avons l'inflation, qui, après une année 2016 quasi nulle, présente une tendance haussière depuis 2017. Cette inflation s'établit à 1,8 % en 2018, mais elle est attendue en baisse en 2019. Les éléments dont nous disposons laissent penser que nous devrions nous situer entre 1,2 et 1,4 % seulement.

Pour mémoire, la Loi de finances 2018 précise que le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives, autrement dit des bases d'imposition, relève d'un calcul qui n'est pas celui d'une fixation par amendement parlementaire. Il est basé sur l'inflation réellement constatée de l'année N -1, et non plus d'une décision qui relevait de ce projet de Loi de finances.

En 2019, il est fait l'hypothèse d'une revalorisation des bases globale de 1,7 %. Bien que le taux sur la partie "logements" des bases d'imposition se projette à hauteur de 2,2 %, néanmoins, la reprise de nouveaux tarifs pour l'année 2019 concernant les locaux commerciaux nous amène à cette prévision moyenne de 1,7 %.

Sur le chômage, qui est un élément très impactant, sur lequel nous essayons d'agir avec les moyens dont dispose le Département, mais toujours en essayant de faire en sorte que tout ce que nous engageons sur le territoire permette le développement dans l'emploi, en 2018, le nombre de demandeurs d'emploi s'élevait à 3,7 millions de personnes, pour la seule catégorie A, et sur les trois mois, il diminue de 1,1 %. C'était -1,5 % sur un an.

Sur un an, le taux de chômage au sens du Bureau International du Travail est estimé à 8,8 % en France, fin 2018, contre 8,9 % en 2017. La variation est faible, néanmoins, il est encore très supérieur au taux que nous enregistrons dans les autres pays qui sont en quasi plein emploi. Nous pouvons citer fin 2018 les Etats-Unis avec un taux de 4 % de chômage, l'Allemagne avec 3,3 %, les Pays-Bas avec 3,6 % ou le Royaume-Uni avec 4 %. Nous sommes très au-dessus, ce qui est une anomalie importante.

La France reste le quatrième pays touché par le chômage de l'Union européenne. Pour l'année 2019, l'Unedic prévoit que l'effectif des personnes en catégorie A se stabilise. Pour le chômage au sens du Bureau International du Travail, l'Unedic prévoit en 2019 une baisse de l'ordre de 100 000 personnes.

Sur la deuxième partie qui concerne les mesures nationales qui se concentrent sur le secteur public local, il est rappelé que le Département du Val d'Oise a expliqué, dans son rapport présenté à la séance du 29 juin 2018, les raisons qui avaient motivé, comme l'a rappelé la Présidente, notre refus de nous inscrire dans la contractualisation avec l'Etat, tel que c'était prévu dans la loi de programmation des finances publiques pour la période 2018-2022. Décision d'ailleurs qui a été partagée par la plus grande partie des Départements, au moins la moitié d'entre eux, mais aussi par d'autres collectivités qui étaient aussi concernées. Nous pouvons citer des collectivités telles que les EPCI et les communautés d'agglomération.

Néanmoins, le Département a souligné qu'il mettrait tout en œuvre pour respecter la trajectoire et les objectifs fixés pour rester au niveau d'une évolution de nos dépenses réelles de fonctionnement limitées, ou inférieures à 1,2 %. Mais il faut tenir compte du fait que c'est inflation comprise. Il faut être ingénieux pour pouvoir maintenir ce niveau de 1,2 % qui est en réalité pour le Département de ramener à 0,9 %, compte tenu de la masse des allocations de solidarité, qui sont, certes, limitées dans leur progression à 2 % dans la prise en compte de dépenses, mais vu ce qu'elles représentent sur la masse budgétaire, cela nous amène à rester, sur les charges sur lesquelles nous pouvons directement intervenir, sur une évolution ramenée à 0,9 %.

Il faut rappeler que s'il y avait un dépassement, l'Etat nous appellerait la partie financière qui dépasserait ce seuil à 100 %, si nous n'avons pas signé la contractualisation, et à 75 % seulement pour les collectivités qui l'auront signé.

Au terme de l'exercice 2018 qui reste prévisionnel à ce stade de la réflexion, le Département du Val d'Oise verrait la progression de ses dépenses réelles de fonctionnement sous le seuil des 1,2 % en tenant compte de certains retraitements prévus par le guide de retraitement qui a été diffusé par la DGCL et par la Préfecture.

Au titre de ces retraitements, nous pouvons citer notamment les dépenses engagées au titre des mineurs non accompagnés dont la croissance est toujours aussi soutenue, et qui se verraient écrêtées dès lors qu'elles dépassent le seuil de 1,2 %. Nous verrons que nous sommes dans ces évolutions qui sont bien supérieures.

A ce titre, et pour examiner tout ceci, une réunion est prévue avec le Secrétaire général de la préfecture le 19 mars prochain.

Il y a un risque avéré, c'est celui du transfert de la taxe foncière aux communes. Après avoir enclenché la suppression de la taxe d'habitation 2018, l'Etat pourrait suivant les préconisations des parlementaires Dominique BUR et Alain RICHARD, et après l'avis favorable rendu par le Comité des finances locales, l'Etat pourrait décider le transfert aux communes et aux intercommunalités de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Vous en avez déjà beaucoup entendu parler.

En contrepartie, le gouvernement entend compenser ce manque à gagner par une partie des recettes de TVA et de CSG, transférée au Département, toutefois, pour ce qui concerne le Département, sans qu'il ait pouvoir de taux et sans perspective de dynamique équivalente. Si on nous donnait le pouvoir de fixer le taux de la TVA Département par Département, cela poserait problème.

Lorsque je dis qu'il n'y a pas de dynamique observée identique, aujourd'hui, sur la période 2014-2017, s'agissant de l'évolution de la taxe sur le foncier bâti, la moyenne annuelle est de l'ordre de 4,4 %. Lorsque nous comparons avec la réalité sur la CSG et la TVA, la CSG ne progresse sur la même période que de 2,4 % et la TVA que de 2,9 %. Vous voyez que nous perdrons à peu près 2 % de dynamique sur les valeurs que nous connaissons actuellement dans leur évolution.

Les Départements seraient alors les principaux perdants de la réforme, affaiblis par la suppression de leur seul réel levier fiscal.

Cette mesure n'est toutefois pas inscrite à ce stade dans la Loi de finances 2019, mais il faut écouter ce que le Président de la République a évoqué lors de son déplacement le 7 février dernier en Saône-et-Loire, puisqu'il a évoqué qu'en effet le transfert de la taxe foncière sur les bâtis actuellement perçue par le Département vers le niveau communal ne serait pas absurde.

Il précisait également qu'un morceau de la CSG serait la compensation la plus adaptée pour le Département, puisque le social est aujourd'hui au cœur de ses compétences.

«La suppression de la taxe d'habitation serait financée par les économies de l'Etat», a réaffirmé le Président de la République. Je demande à voir. Lorsque nous regardons l'effort réalisé par le gouvernement pour réduire les charges de l'Etat, pour l'instant, nous n'en avons pas vu la couleur.

Madame CAVECCHI

Je vais t'interrompre. Le Président de la République et le Premier ministre nous ont dit hier que c'était aux Départements de France, aux Régions de France et aux villes de France, donc aux trois associations, donc à Territoires unis, de se débrouiller entre elles. Si nous n'arrivions pas à nous mettre d'accord, il trancherait. Cela a été dit très clairement.

Monsieur SEIMBILLE

Espérons que nous serons assez intelligents pour regarder l'intérêt qu'il y a à avoir une réflexion partagée à l'échelle des territoires, entre Régions, Départements et communes. Soyons optimistes, les élus de territoires sont des gens de bon sens.

Vous avez une présentation des dépenses sociales dont la tendance se stabilise, comme cela a été évoqué par la Présidente, sur une partie d'entre elles, et vous avez les courbes. Les dépenses sociales représentaient pour notre Département 47,7 % des dépenses réelles de fonctionnement en 2011. En 2018 et sur la base des données du compte administratif prévisionnel à ce stade, cette part augmente mécaniquement. Elle affiche une progression de 18 % pour être portée à plus de 56,3 %. Sur la période de huit ans, nous avons donc une progression de 18 % de ces dépenses.

Ainsi, la dynamique projetée sur les dépenses sociales conduit le Département à inscrire sur son budget primitif 2019 un montant de dépenses supplémentaires de 8,9 M€. C'est 1,5 % de plus par rapport au budget primitif de l'année 2018. Mais dans ces 8,9 M€, il y en a 7,8 qui concernent les MNA. Aujourd'hui, si nous avons sur les AIS, APA, PCH, RSA, une progression moindre, nous avons un effet report sur les MNA, puisque 7,8 M€ sur les 8,9 sont destinés à cette cible.

Nous pouvons rappeler qu'en 2011, le coût pour les MNA était de 3,7 M€. En 2018, nous avons multiplié par 10, puisque nous en sommes à 37 M€ et qu'il nous est annoncé que cela pourrait atteindre en 2019 le chiffre de 39,3 M€. Nous aurions encore une progression de plus de 2 M€ sur ces mineurs isolés, alors que l'Etat ne nous couvre qu'à hauteur de 1,6 M€.

Le niveau de l'inscription de la dépense relative au RSA augmente seulement de 1 M€ sur la prévision de budget 2019 que nous aurons à voter dans une séance à venir. C'est une inscription de 200 M€ lorsque nous avons 199 M€ au BP 2019 et 198 M€ au BP 2018. Cette hausse modérée de l'allocation du RSA est en rupture avec les tendances passées. En 2015, c'était 15 M€ supplémentaires. Cela ne préjuge pas de l'effet qui pourrait être produit par l'ouverture du guichet en ligne du RSA, effective depuis décembre 2017.

L'atterrissage pour 2018 à ce stade d'examen s'établirait presque à 200 M€. Nous serions à 199,9 M€. L'insuffisance structurelle du niveau de compensation des AIS pour le Val d'Oise, je rappelle à chaque fois que nous sommes partis du ticket de caisse historique que nous évoquions à l'époque comme important de 52,6 M€, comme vous le voyez en 2007 sur la diapositive.

Mais aujourd'hui, nous avons malheureusement beaucoup évolué. Le graphique met en évidence une forte progression du reste à charge sur les trois allocations individuelles de solidarité, qui s'établit à 169 M€ en 2018. C'est une référence au BP 2018 avant prise en compte de la Loi de finances 2014, puisque vous savez qu'il y a eu des évolutions, et à 139 M€ si nous les prenons en compte. Ce reste à charge cumulé, écart entre les dépenses exposées au titre des trois AIS depuis leur transfert aux Départements, et les ressources perçues en compensation, s'élevaient à près de 1,5 Md€ entre 2002 et 2018. Je vous rappelle que le budget annuel du Département est de l'ordre de 1 250 Md€. Nous avons largement dépassé ce qui constitue une année budgétaire.

Bien évidemment, pour notre Département, le taux de couverture est à examiner par rapport à la moyenne. Le taux de couverture du seul RSA est passé de 79,1 % en 2007, c'est-à-dire ce que nous recevions, compensé à hauteur de 79,1 % en 2007, il était passé à 66,1 en 2012 et il est encore ramené à 48 % seulement en 2017. En l'espace de quelques années, nous avons perdu plus de 30 % de couverture du montant de ce que nous versons au titre du RSA. Lorsque nous sommes à 48 % de couverture, la moyenne nationale sur l'ensemble des Départements est à 58 %. Nous sommes couverts de 10 % de moins que la moyenne des Départements.

Sur la PCH, nous étions à 33 % en 2017 quand la moyenne est à 30 %. C'est l'allocation sur laquelle nous avons une couverture légèrement supérieure à la moyenne des Départements. Sur l'APA, nous sommes à 38 % quand la moyenne nationale est à 34 %. Là aussi, nous sommes à peu près couverts comme les autres Départements. L'impact le plus important est celui du RSA.

Sur le désendettement de la dette que nous avons engagé depuis 2016, nous rappelons la forte croissance soutenue de l'encours et du stock de la dette entre 2007 et 2010, 60 % d'augmentation. Dès mars 2011, le Département a mis un coup d'arrêt à l'augmentation de l'endettement et nous avons réussi, depuis cette période, à contenir cet endettement.

L'encours de la dette est désormais très nettement sous la barre du milliard, puisque nous sommes à 929,3 M€ au 31 décembre 2018, soit une diminution du stock de plus de 26 M€ sur la seule année 2018, qui viennent s'ajouter aux 45,2 M€ que nous avons réduits en 2017 et aux 23,6 M€ en 2016. Chaque année, nous essayons de faire ensemble, avec les moyens dont nous disposons et malgré le contexte que j'ai évoqué, de diminuer cette dette. Cette dette n'est pas un chiffre à prendre comme cela, c'est aussi une dette qui a des charges financières. Le retournement de taux qui est annoncé dans les mois ou années à venir pourrait peser sur notre section de fonctionnement de manière plus importante qu'aujourd'hui. Lorsque nous connaissons cette obligation qui nous est faite de rester dans les 1,2 %, c'est quelque chose sur laquelle nous devons être prudents et que nous devons anticiper.

S'agissant des caractéristiques de l'encours de la dette, au 31 décembre 2018, elle est constituée de 34 % d'emprunts obligataires. Depuis que nous avons décidé d'aller sur ce marché, nous en avons profité, puisque c'était un financement qui était moins coûteux. Notre répartition est à hauteur de 68 % à taux fixe, ce qui nous garantit, compte tenu des taux que nous contractualisons aujourd'hui, de ces évolutions des taux d'intérêt, mais nous avons encore 32 % de taux variables qui, eux, seront plus sensibles en cas d'évolution. Le taux moyen de l'encours de notre dette au 31 décembre 2018 est de 1,97 %. En intégrant, y compris les emprunts qui courent depuis un certain nombre d'années, où les taux étaient supérieurs, cette faculté qui nous a été donnée d'aller sur le marché obligataire nous a permis de conserver un taux moyen qui est relativement intéressant.

La durée résiduelle moyenne de la dette est de 6,6 années, ce qui est intéressant et c'est surtout la capacité de désendettement du Département qui est inférieure aux 10 ans que nous avons comme barrière, puisqu'elle se situerait en 2019 à 8,1 années.

Sur le plan de l'économie, vous savez que, bien évidemment, pour réaliser tout ceci, nous avons engagé depuis 2011 un vaste programme d'économies dont vous avez la présentation en courbe sur la diapositive ici. Cela nous a permis de nous recentrer sur nos domaines de compétences obligatoires et de chercher les meilleurs financements des actions que nous engageons. Le plan, nous l'avions souhaité au départ à hauteur de 50 M€, puis nous avons considéré, lorsque nous avons la baisse de la DGF, qu'il fallait le poursuivre et le monter à 70 ou 75 M€ en 2018. Par rapport à une année pleine de 2011, nous avons une économie sur nos charges de fonctionnement de 84,4 M€. Ce n'est pas neutre, et c'est certainement ce qui nous a permis de réaliser la baisse de notre encours de dette, puisque c'est autant d'autofinancement que nous avons voulu dégager pour financer nos investissements.

En 2019, le plan d'économies sera encore conforté et amplifié, en raison des contraintes imposées aux Départements dans la loi de programmation des finances 2018-2022, c'est-à-dire notamment l'obligation de rester dans la limite des 1,2 %.

Compte tenu des conséquences des décisions gouvernementales et du contexte, nous n'avons pas à rougir de ce que nous apportons comme soutien aux valdoisiens et aux collectivités en efforts d'investissement.

Vous avez ici les nouvelles bases d'une politique qui est engagée et responsable en matière d'insertion sociale et professionnelle qui vous est présentée : conforter l'accès à l'emploi et renforcer les dispositifs d'insertion par la mise en place des grandes orientations du nouveau plan départemental d'insertion et du plan territorial pour l'insertion et l'emploi 2018-2022. Ce sont des plans que nous avons votés, le 30 mars 2018.

Dans le cadre de l'accompagnement à l'égalité des femmes et des hommes, je ne rentrerai pas dans le détail, cela a été très bien exposé par Madame Michèle BERTHY. Nous continuerons en écoutant les propositions qui ont été faites sur ce que nous faisons déjà et que nous ne communiquons pas assez.

Favoriser les approches innovantes d'accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées. Il s'agit de véritables outils de planification que nous mettons en place au service de la politique en faveur de ces personnes, notamment par le schéma gérontologique 2019-2023, qui permettra de qualifier les besoins sociaux et médicosociaux, mais aussi de programmer les perspectives et les objectifs d'évolution de l'offre départementale. Concernant les personnes en situation de handicap, c'est le schéma 2018-2022 qui s'attachera à renforcer la fluidité des transitions qui interviennent au cours de la vie.

La Maison Départementale de l'Enfance est programmée pour une inauguration en 2021.

Vous voyez le logo de l'aide aux communes, c'est aussi une volonté de notre part, c'est un peu dans notre ADN départemental. Historiquement, nous avons toujours souhaité être le partenaire privilégié des communes et des intercommunalités. Le Département encourage depuis de nombreuses années, au travers de ce dispositif, leur soutien. Je vais vous annoncer que nous réfléchissons à son adaptation. Nous verrons en mars prochain, à l'occasion de notre prochaine séance, quelques évolutions qui nous permettent de mieux répondre aux priorités qui sont souhaitées par les communes. Je voudrais citer la mise en œuvre de la plate-forme d'ingénierie territoriale qui permet aux 130 communes de moins de 5 000 habitants de pouvoir bénéficier d'un accompagnement avec un outil simple et souple, et facilement accessible. Nous avons reçu un prix à l'occasion du dernier Salon des Maires, par la Gazette des Communes, je crois, comme étant un outil particulièrement adapté et qui, pour l'avenir, a encore vocation à se développer.

Il nous faut aussi travailler et étudier la possibilité de réintroduire de la biodiversité. Nous l'avons évoqué tout à l'heure. Tout ce qui concerne le développement de notre réseau routier, avec les sommes importantes qui ont été évoquées par Monsieur Yannick BOEDEC, et toute l'action que nous menons conjointement avec la Région qui nous aide beaucoup sur le plan financier pour des projets prioritaires.

Le développement économique, environnemental et territorial du Département est un enjeu d'attractivité et de territoire. Il nous faut finaliser le développement de la couverture totale de 510 000 entreprises et foyers valdoisiens du très haut débit. J'en profite pour saluer ce que nous avons vécu il y a deux jours avec l'inauguration du hub Nikola Tesla. Je vous invite à aller voir. Nous avons été bluffés par cette présentation qui permet à de multiples acteurs, entreprises, associations d'insertions, centres de formation, etc., de permettre des développements de formation à des jeunes qui en ont besoin et qui vont déboucher rapidement sur des métiers en pleine expansion. Comme cela a été dit par Madame PECRESSE et Marie-Christine CAVECCHI, cela apporte des rémunérations intéressantes et qui ne sont pas des sous-rémunérations, alors que les bénéficiaires de ces formations ne sont pas des bac+5. Cela a été une belle matinée que nous avons vécue.

Il y a une nouvelle dynamique du développement valdoisien de l'enseignement supérieur. Nous n'allons pas revenir sur ce qui a été dit, sur notamment le Campus International, le soutien que nous apportons à l'ESSEC, à l'IUT de Neuville, à l'ITESCIA, la mise en œuvre de La Turbine, la start-up au niveau de Maubuisson, etc. Bien évidemment, et c'est aussi une richesse et peut-être que le Département est reconnu comme l'un des Départements les plus innovants, puisqu'il s'agit de tout ce qui concerne l'innovation. Nous favorisons l'émergence dans l'écosystème de l'innovation. Avec la Mission Innovation et l'action engagée dans différentes politiques que nous avons en compétences, la démonstration est faite. Des Départements viennent régulièrement débattre avec nous sur ce que nous avons mis en œuvre pour essayer de le mettre en place sur leur territoire.

Anticiper la dynamique démographique, c'est la dernière diapositive. La démographie des collégiens a été évoquée. Nous savons qu'à l'échelle 2022, 2024 et 2030, il y a des énormes efforts d'investissement pour construire des nouveaux collèges et réhabiliter des collèges que nous avons aujourd'hui. Il ne s'agit pas uniquement que de bâti, il s'agit de tout ce que nous offrons aux collégiens dans le cadre de la qualité que nous mettons dans le développement de l'instruction qui leur est donnée, la facilitation par l'e-éducation, ce sont des sujets que nous évoquons souvent. Je ne serai pas trop long. Madame Virginie TINLAND nous en fait la démonstration régulièrement avec d'énormes budgets.

Merci de votre attention. Je rappelle, qu'au terme de ce débat, que j'imagine riche, à venir, nous aurons deux "donné acte", concernant le rapport d'orientations budgétaires et les autorisations de programme et d'engagements.

Madame CAVECCHI

Merci, Monsieur Gérard SEIMBILLE. Je donne la parole à Monsieur Jean-Pierre MULLER.

Monsieur MULLER

Madame la Présidente, chers collègues, vous disiez, Madame la Présidente, que le rapport d'orientation budgétaire était un moment fort et traditionnel de notre Assemblée. Ce débat revêt un caractère traditionnel et s'il revêt un caractère traditionnel, le contexte 2019 est particulier. C'est pourquoi je souhaite m'y attarder quelques instants. Vous êtes revenue et vous avez raison, sur le risque de suppression de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties, et son remplacement ou sa compensation par une part de TVA et de CSG. Vous avez fait référence aux divers contacts que vous avez eus au débat, en tout cas aux échanges d'hier soir à l'Elysée. Vous craignez que la nouvelle ressource ainsi attribuée au budget des Départements perde la dynamique que nous connaissons, avec la taxe foncière sur les propriétés bâties. Sachez que, pour le moins, nous partageons votre inquiétude.

Vous vous interrogez aussi sur la capacité des Départements à s'administrer librement, avec une autonomie fiscale qui passerait à 2 % des recettes réelles de fonctionnement. Nous partageons votre interrogation, même si une procédure contentieuse ne nous semble pas être de nature à prospérer au même titre que celles engagées par les Conseils régionaux au moment de la réforme de la taxe professionnelle.

Sur la capacité des Départements à s'administrer librement avec une autonomie fiscale qui passerait à 2 % des recettes réelles, j'ai noté certaines de vos expressions. Si vous le permettez, je vais les reprendre à mon compte, là où il conviendra de les reprendre.

Vous disiez "un Etat prédateur des collectivités territoriales". Ce sont des mots qui, les uns accolés aux autres, sont particuliers. Il s'agit de mon sentiment aussi, et je crois que cela repose sur des réalités que tout le monde ne comprend pas toujours dans nos communes ou nos Départements, ou en tout cas, nos concitoyens, mais il convient de le dire. Par rapport à ce que je disais à l'instant, ce qui nous frappe le plus, pour ce qui concerne notre groupe, dans cette proposition que j'énonçais, c'est bien la complexité dont est capable Bercy en matière fiscale. Nous regrettons souvent, ou tout le temps, que l'Etat ne soit pas suffisamment innovant en termes de politiques publiques pour résoudre les crises auxquelles notre pays fait face.

Nous le constatons pour les politiques sociales, ou pour la lutte contre le changement climatique. Par évidence, l'innovation semble réservée à la matière fiscale. Notre pays vit aujourd'hui son Grand Débat, et je ne sais pas s'il convient de le dire de cette manière, mais je reprends les termes utilisés, et même si nous constatons au quotidien que le débat est souvent remplacé par un monologue présidentiel, je ne dis pas cela méchamment, mais c'est peut-être notre sentiment, nous ne cachons pas notre satisfaction de voir des centaines de milliers de Français préférer la discussion, la "dispute", j'ai mis des guillemets, qui est si intimement liée à notre histoire démocratique, préférez cela à la violence et aux débordements de toutes sortes, et en premier lieu, racistes et antisémites qui salissent notre pays, et nous en avons parlé en début de séance.

Dans le cadre de ce Grand Débat, qui se veut populaire, mais je reste perplexe quant aux qualifications à utiliser, mais c'est vrai depuis la mobilisation populaire que nous vivons depuis trois mois, la question fiscale est centrale.

Cela dit, je sais qu'il n'y aura pas consensus entre nous sur l'ISF ou l'importance des cotisations sociales ou patronales qui structurent notre système de solidarité. Pour autant, vous faisiez référence aux Gilets jaunes, je préférerais parler de mobilisation de certains de nos concitoyens. Que nous disent-ils majoritairement ? D'abord, et là aussi, nous avons du mal parfois à le comprendre ou à l'accepter, qu'ils ne comprennent plus pourquoi ils paient des impôts. J'emploie ce mot pour recouvrer l'ensemble des prélèvements obligatoires. Ils ne disent qu'ils ne savent pas à quoi ils servent.

J'ai été également surpris parfois que certains se surprennent à partager. Tout naturellement, je pense au gouvernement, qui, pour supprimer un impôt local, la taxe d'habitation, dont personne ne demandait la disparition, propose de prendre une part de la CSG pour le remplacer. Et la CSG, je ne donne pas de leçon, mais ce n'est pas n'importe quel prélèvement. Il a été créé en 1991 pour financer la Sécurité sociale qui était alors dans une situation de particulière fragilité. Chacun pouvait comprendre son terme de contribution sociale généralisée. En 2001, une part est affectée à l'autonomie, et en 2018, la nouvelle majorité, après l'avoir fortement augmentée, en mobilise une part pour équilibrer l'assurance chômage.

Nous pourrions débattre, mais l'esprit de ce prélèvement a été respecté. Il nous est expliqué aujourd'hui que la contribution sociale généralisée doit servir à équilibrer les budgets des Conseils départementaux. Bien entendu, les Conseils départementaux ont besoin de solidarité depuis la réforme de 2005 qui les a grandement fragilisés. Mais qui peut comprendre qu'un prélèvement soit à ce point détourné de son objectif ? Est-ce vraiment comme cela que le gouvernement entend renouer le fil démocratique de l'impôt ? Cela nous inquiète au plus haut point.

Dans ce contexte, et, parce que tout n'est pas si noir, vous nous apportez néanmoins des nouvelles rassurantes sur la contractualisation. Si nous continuons à estimer ce principe contraire à la libre administration des collectivités, et je reviens à ce que nous avons dit 10 000 fois ici et ailleurs, il faut reconnaître que les règles de retraitement des dépenses mobilisées pour les MNA et au-delà de 2 % d'augmentation des AIS, vont dans le bon sens.

De fait, Madame la Présidente, pourriez-vous sur ce point nous rassurer sur l'application de ces retraitements à l'ensemble des collectivités signataires ou non de la contractualisation ?

Je ne reviendrai pas sur le retrait de la nationalisation du RSA, la position du gouvernement n'est pas défendable sur ce point à notre sens. Ce moment interroge toutefois sur l'attitude de la majorité de l'ADF qui avait refusé le même accord qu'elle réclame aujourd'hui lors de la précédente législature. Mais je ne souhaite pas aller plus avant pour ne pas laisser la moindre once de polémique s'installer.

Le moment approche où la mise en place du revenu universel d'activité que nous soutenons rendra obligatoire la nationalisation du paiement de l'allocation. Sachez, Madame la Présidente, que nous serons à vos côtés pour que ce retour à l'Etat se fasse dans les meilleures conditions financières pour notre Département, afin que nous ne soyons pas pénalisés deux fois, une fois à l'arrivée et une autre fois au départ.

Dernier événement exogène avant de revenir plus précisément au budget du Département, vous nous indiquez que le Parlement, l'Assemblée nationale, pour être plus précis, et le sénateur BAZIN n'est pas là, mais, sinon, j'aurais bien fait le distinguo entre le Sénat et l'Assemblée nationale, n'a pas validé en Loi de finances l'abondement volontaire des Départements franciliens dans le cadre du fonds de solidarité des communes d'Ile-de-France. Vous nous confirmez toutefois la mise en place, que nous avons soutenue avec vous, du FS2I, le Fonds de Solidarité Interdépartementale d'Investissement.

Dans votre rapport relatif à la création du FS2I, vous indiquez, je vous cite : "Il est apparu assez rapidement que la création du FS2I ne pourrait s'établir qu'à la condition d'un renforcement des mécanismes classiques de péréquation par l'élargissement de l'assiette du fonds de solidarité pour les Départements de la Région Ile-de-France, accompagnant la création d'un fonds d'investissement interdépartemental". Je suis sûr que vous comprendrez notre perplexité. Ce qui était une condition impérative en décembre devient un détail. Si vous pouvez, Madame la Présidente, nous apporter des éléments sur ce point, pour nous rassurer sur la soutenabilité du dispositif, nous en serions heureux.

Après ces considérations, j'en viens à notre budget départemental. L'équilibre général de votre projet de budget à notre sens n'établit pas une image réelle de la situation. Je ne dis pas qu'il est insincère en termes de vocabulaire budgétaire. Néanmoins, les DMTO, Monsieur Gérard SEIMBILLE, vous nous dites que nous aurons un retournement de tendance l'année prochaine. A n'en pas douter, vous aurez sans doute raison un jour. Vous ne l'aviez prédit en 2018, pour autant, le prix moyen du mètre carré en Val d'Oise a augmenté de 4,3 %. Vous décidez de baisser la prévision des DMTO de plus de 15 M€, soit une baisse de près de 7 %.

Nous pensons pour notre part, nous l'avons dit plusieurs fois, que c'est exagéré, même si j'ai naturellement entendu les arguments qui ont été les vôtres toute à l'heure.

Vous décidez par ailleurs de ne pas intégrer le résultat 2018 à l'équilibre budgétaire. Pour rappel, en 2017, le résultat s'élevait à plus de 100 M€. C'est un élément important, de près de 10 % de notre budget. Il n'y a pas raison de penser que le résultat 2018 sera beaucoup moins bon que celui de 2017.

Ce résultat, vous nous précisez que vous le remobiliserez en intégralité pour le désendettement de la collectivité, et pour être précis et vous rendre naturellement justice, à la diminution de l'appel à l'emprunt en 2019, et pour la part supplémentaire, c'est-à-dire au moins 20 M€, si nous sommes avec un résultat comparable à 2018, au désendettement de la collectivité et beaucoup plus si notre analyse est la bonne sur les DMTO.

Alors que même les indicateurs dont vous nous faites part sont bons, avec 6,2 années de capacité de désendettement et une capacité inférieure à 10 ans en cas de "scénario", et j'ai mis des guillemets, "stressé" d'après l'agence FITCH, nous avons le sentiment que la diminution de la dette reste pour vous une obsession, ce qui nous fait dire que vous en faites trop.

Pour preuve, si j'ose dire de votre volonté d'accélérer le mouvement de désendettement, vous nous indiquez que de 2015 à 2018, la dette aura décru de 3,1 % par an et que vous projetez une baisse de 4 % par an sur la période 2019-2021. Je devine la réponse de Monsieur Gérard SEIMBILLE qui y faisait référence, à nous dire que la dette a beaucoup augmenté, je dirais même considérablement entre 2008 et 2011. Cela dit, nous ne voulons pas pour autant à nouveau la voir exploser. Nous voulons conserver des chiffres solides de désendettement, et il n'y a pas là contradiction, comme ils le sont aujourd'hui, mais que les valdoisiens et les valdoisiennes aient un retour sur impôts en termes d'infrastructure et de politiques publiques.

A notre sens également, vous avez augmenté fortement les taux d'imposition départementale, nous l'avons dit également auparavant, et votre démonstration un peu complexe sur les taux ne change rien au fait que les valdoisiens et les valdoisiennes payent par habitant 10 % de plus que la moyenne des habitants de notre pays en part départementale de taxe foncière. Est-ce vous faire injure que de vous demander de rendre une part de l'impôt qui a été levé pour faire des politiques publiques utiles ?

Bien entendu, en parlant de politiques publiques utiles, le Département en mène déjà et en grand nombre. Sans donner de leçons, nous pouvons raisonnablement à notre sens aller plus loin et faire mieux. Et je vais donner ici quelques exemples. Je pense à la construction de nouveaux collèges, même si je salue le nombre et la qualité des dernières réalisations. Je veux vous dire ici que nos collègues d'Argenteuil, et je pense à tous nos collègues d'Argenteuil, mais peut-être plus spécialement à ceux de mon groupe, ne cessent de me dire la satisfaction quant à la construction programmée du 10^e collège de la ville, à la limite de l'effet de la sectorisation qui vient d'être décidée et que la ville d'Argenteuil est désormais au rendez-vous pour mettre à disposition un terrain qui correspond aux besoins de nos jeunes collégiens.

Bien entendu, je pense aussi, et je ferais une faute si je n'y faisais pas référence, à la situation de Villiers-le-Bel, qui mérite une attention particulière, et qui, je le sais, Madame la Présidente, Madame la Vice-Présidente, est la vôtre, cette attention très particulière.

Pour les établissements médicosociaux, je prends quelques exemples, sachez que nous sommes inquiets du gel du taux directeur dans les dépenses de fonctionnement. Madame Nadia METREF avait fait une proposition en notre nom, lors d'une séance de l'Assemblée, de rattraper en partie le gel depuis plusieurs années. Vous l'avez refusée et nous vous demandons avec insistance de garder cette proposition à l'esprit pour le bien, et ce ne sont pas des propos de circonstance, du personnel et des personnes âgées handicapées, ou des enfants de l'ASE que nous accueillons.

Si nos projections sont justes, cela coûterait 5 M€. Pour nous, l'enjeu de la bienveillance vaut cette dépense supplémentaire, et à cet instant, permettez-moi d'insister sur le soutien que nous apportons sans réserve à la proposition du Président de la République dans le cadre du plan pauvreté, d'élargir l'accueil des enfants confiés à l'ASE jusqu'à 21 ans, pour éviter ce que nous pouvons appeler les sorties sèches.

Cela peut être une formidable occasion d'expérimentation de nouvelles prises en charge de ces jeunes adultes que nous pourrions avec le temps élargir aux MNA.

Je prends un autre axe, vous n'avez pas donné suite à notre proposition d'aider le bailleur départemental, afin d'améliorer le bâti et la vie des locataires. J'en profite, Madame la Présidente, pour vous interroger sur le projet ANRU 2, plus exactement le NPNRU, nouveau programme national de renouvellement urbain, auquel Val d'Oise Habitat est associé. Vous évoquiez à la page 47 du rapport d'orientations budgétaires les projets de rénovation urbaine. Nous n'avons pas compris s'il s'agissait des anciens ou des nouveaux. Pour être clair, le Département accompagnera-t-il les communes qui se sont engagées dans les projets ANRU 2 et le fera-t-il le cas échéant dans les mêmes conditions que pour l'ANRU 1 ?

Je reviens sur un autre pan, qui était l'inquiétude qui est la nôtre quant aux allocataires du RSA et la difficulté qui était la leur pour un certain nombre d'entre eux d'être convoqués à certaines heures, à des endroits peu accessibles. Je crois que vous avez répondu tout à l'heure. En tout cas, nous avons entendu votre réponse, Madame la Présidente, et celle de Monsieur Philippe METEZEAU. Soulignons votre volonté de mettre la personne au cœur de nos préoccupations, organisations et services.

Enfin, nous sommes inquiets des sous-effectifs chroniques dans certains services et notamment dans les établissements scolaires. On nous indique que les emplois aidés supprimés n'ont pas été remplacés et que cette question pourrait se poser en 2019. Nous vous incitons à la poser pour le bien des personnels et des usagers.

Nous souhaitons également vous alerter sur la question de la transparence des choix de ressources humaines. Trop souvent, nous apprenons par hasard que le service public aux usagers n'a pas pu avoir lieu pour une question de remplacement ou de personnel. Récemment encore Madame TECHTACH s'en est entretenue avec la Vice-Présidente la PMI Bizet à Villiers-le-Bel a été fermée, sans que la Conseillère départementale ou le Maire de la commune n'en soient avisés. Le plus grave est que le service se dégrade un peu plus chaque semaine, avec des fermetures imprévues, des rendez-vous décalés et des accueils annulés.

Vous connaissez la fragilité des services publics, vous connaissez aussi la fragilité d'un certain nombre de femmes reçues dans les PMI. Notre crainte, et n'y voyez pas malice ou arrière-pensée désagréable, j'entends des réactions, c'est que sur ce dossier, comme sur un certain nombre d'autres, le service soit dégradé suffisamment longtemps pour que nous puissions constater que plus aucun de nos usagers ne vient dans la structure et proposer sa fermeture. Ce n'est pas une méchanceté, ce n'est pas une attaque, c'est ce qui peut être la conséquence de quelque chose que nous n'aurions pas voulu.

Il faut naturellement gérer les ressources humaines, mais il faut le faire dans la clarté des situations, des objectifs. Les élus savent que ce n'est pas toujours facile, mais vous devez savoir, et vous le savez, que nous sommes prêts, à condition de ne pas être mis devant le fait accompli, à participer à tout changement que vous proposerez.

Voilà, Madame la Présidente, mes chers collègues, les remarques condensées et choisies du groupe des élus socialistes et apparentés concernant le rapport d'orientations budgétaires. Nous vous donnons acte de présenter un projet de budget dans la droite ligne du précédent avec ce que nous estimons être des erreurs chaque année. Pour autant, nous vous donnons acte de votre cohérence, certains, pour ce qui nous concerne, que vous saluerez la nôtre.

Je faisais référence à la notion d'Etat prédateur des collectivités territoriales, je veux aussi, et je pense que mes collègues du groupe seront d'accord avec moi, en tout cas, je prends le risque, de dire que nous avons fait nôtre comme quoi il est important de rappeler que le Président de la Cour des Comptes avait salué la maîtrise des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales. Il convient de le rappeler avec force, là où nous sommes. Les 10 Md€ budgétés qui annihilent l'ensemble des efforts des collectivités territoriales sur le quinquennat, je n'avais pas pris cette mesure, mais lorsque nous la mettons en perspective, c'est très particulier. Je vous remercie pour votre écoute et votre patience.

Madame CAVECCHI

Pas de problème. Merci beaucoup. C'est normal, il s'agit d'un moment d'échanges. Je vais répondre sur deux ou trois points. Je vous donnerai ensuite la parole, si vous me la demandez. Le retraitement sur les 1,2 % des dépenses, nous verrons. En effet, il y a des différences entre les collectivités. Nous verrons au moment où les préfets vont décider des pénalités. C'est à ce moment-là que cela va se concrétiser, savoir s'il y avait inégalité de traitement ou pas. Nous en reparlerons sûrement. Il s'agit d'une question.

Par rapport au paiement du RSA, c'est la CAF qui paye, mais il y a des échanges financiers entre le Département et la CAF, et nous, dans le cadre de notre mission active, nous sommes là pour travailler sur l'insertion. Nous avons chacun un rôle différent, mais c'est la CAF qui envoie l'argent.

S'agissant du FS2I et du FSDRIF, le Sénat s'est opposé, l'Assemblée a voté contre les propositions, n'a pas accepté les amendements. Soyez certains qu'au fur et à mesure qu'il y aura des nouvelles discussions financières à l'Assemblée et au Sénat, le dossier sera représenté avec une préparation peut-être plus fine par rapport au gouvernement qui n'avait pas bien compris, qui pensait que ce fonds de solidarité d'Ile-de-France de fonctionnement allait en contradiction avec la péréquation verticale qui était mise en place à ce moment-là entre les Départements. Notre Département participe, puisque nous mettons 4 M€ en 2019 sur cette ligne. Je me dis que nous avons de grandes incertitudes aujourd'hui. Ce ne serait pas raisonnable. Peut-être qu'un jour nous y arriverons.

Les dépenses des établissements médicosociaux, les dépenses réelles ont augmenté. Depuis deux ans, l'ensemble de l'enveloppe a augmenté de 1,03 % en 2017 et 1,5 % en 2018. La dépense globale augmente. Les effectifs dans les collèges : l'Etat a supprimé les contrats aidés. Nous ne pouvons pas remplacer tous les contrats aidés par des contrats pleins. C'est compliqué financièrement. S'agissant des fermetures de PMI, Michèle est partie, mais je pense qu'il peut s'agir de supprimer une permanence. Sachez qu'aujourd'hui, nous mettons l'utilisateur au cœur de nos soucis et de nos décisions. Sur l'ensemble des présences sociales, sur l'ensemble du Département, il y a des plaques qui vont se déplacer par rapport à la demande nouvelle. Il y a des populations nouvelles qui arrivent sur certains endroits. Il y a des choses qui sont en train de bouger. Sachez qu'il y a des glissements. Par rapport au cas que vous évoquiez, je n'ai pas eu d'information particulière, mais je suppose que cela a été une fermeture impromptue et malheureuse.

Je crois que je réponde à tout ce que je sais faire. S'agissant de l'ANRU 2, le Département suit VOH. Nous continuons dans la même veine. VOH a bouclé l'ANRU sur Villiers-le-Bel. Nous travaillons sur celui de Sarcelles, avec Monsieur le Maire de Sarcelles, que j'ai reçu il y a 15 jours. Nous travaillons sur le sujet.

Monsieur SEIMBILLE

Rapidement, car il est tard, et Monsieur Philippe METEZEAU a des réponses sur les aspects plus sociaux, je souhaite rappeler à Monsieur Jean-Pierre MULLER que nous ne sommes pas en adoption du budget, mais au rapport d'orientations budgétaires. Il y a des points sur lesquels j'ai noté qu'il y avait un accord sur les critiques que nous pouvons faire par rapport au contexte.

Sur les DMTO, nous avons tous les ans cette prudence, qui est légitime. Nous avons encore un chiffre très important. Il y a déjà eu un retournement au niveau du nombre de ventes, dans le courant de la 2018, qui a été compensé par une augmentation du prix du mètre carré. Nous ne pouvons pas le prévoir. Rien ne dit que le prix du mètre carré va continuer à augmenter. A partir du moment où nous sommes dans le fait que le nombre de ventes diminue, le retournement est déjà inscrit.

Nous n'avons pas vocation à considérer que le résultat va servir au désendettement. Nous prenons les évolutions indispensables sur un certain nombre de politiques que nous menons et sur lesquelles vous voyez qu'avec 13 % d'augmentation prévisionnelle des investissements, avec l'absorption des hausses sociales, notamment les mineurs non accompagnés, ce sont des priorités. La dette, si nous pouvons, et c'est, parce que nous avons pu, du fait de cette économie de 84,4 M€ que j'ai évoquée tout à l'heure, par an, par rapport à 2011, que nous avons réalisée, c'est, parce que nous avons fait ces économies que nous pouvons consacrer une partie du résultat au désendettement. Mais nous n'avons jamais exprimé que notre volonté était de consacrer notre résultat au désendettement. Il est indispensable, dès lors que nous le pouvons, parce qu'il est légitime de prévoir l'avenir, et notamment l'évolution des taux.

Madame CAVECCHI

Merci, Monsieur Gérard SEIMBILLE. Monsieur METEZEAU.

Monsieur METEZEAU

Sur le gel des taux dans les établissements sociaux et médicosociaux, la Présidente a indiqué que, même avec des taux zéro, il y avait des augmentations. Il y a une augmentation d'activité, du nombre d'établissements concernés. Je veux rappeler ce que j'avais dit après l'intervention de Madame METREF, donc elle n'avait pas pu en tenir compte dans son intervention ; cela reste vrai, en moyenne, l'année dernière, nous avons fait la même demande, que le taux soit gelé. En moyenne, non seulement l'objectif a été atteint, mais nous sommes allés au-delà, puisque les établissements médicosociaux ont fait une réelle économie. Ils ont fait un taux négatif, moins quelque chose. Cette année, nous repartons BP comparé à BP. Même en refaisant à taux zéro, cela pourra se traduire par une augmentation réelle du taux réellement observé. C'est bien dans un rapport d'orientations budgétaires de s'intéresser à ce que coûtent les choses, mais il faut aussi voir ce qu'elles permettent de faire. Tout ne se traduit pas forcément par un coût supplémentaire. Je voulais très vite intervenir sur deux autres points.

Monsieur Gérard SEIMBILLE a parlé de la délibération que nous aurons prochainement, au mois de mars. Vous verrez que parmi un certain nombre de mesures annoncées, nous allons aborder le problème de la lutte contre la désertification médicale. C'est un point important, mais nous n'allons pas le développer aujourd'hui, car ce n'est pas le moment. Le troisième point, c'est sur l'aspect solidarité. Nous nous interrogeons sur les conditions dans lesquelles notre Département participera au plan de lutte contre la pauvreté proposée par le gouvernement. Nous allons nous positionner d'une façon ou d'une autre. Mais nous aurons l'occasion d'y revenir. Ce n'est pas étranger à la construction de ce budget.

Madame CAVECCHI

Nous en avons parlé hier matin. Je n'ai pas tout compris au niveau du financement, mais cela ne nous étonnera pas. Je ferme la parenthèse. Y a-t-il d'autres interventions ? Il s'agit d'un "donné acte". Nous avons double "donné acte". Nous donnons acte sur ce rapport d'orientations budgétaires. Madame Agnès RAFAITIN va avoir la parole.

2-11 Présentation des marchés passés selon la procédure adaptée inférieurs à 221 000 € HT pendant la période du 1^{er} au 30 novembre 2018 (articles n° 27 et n° 28 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics).

Madame RAFAITIN

Je vais vous présenter un rapport qui aura pour objet les marchés publics passés selon la procédure adaptée, inférieurs à 221 000 € hors-taxes pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2018. Le montant total de ces marchés s'établit à 2 027 531,43 € et correspond à 575 engagements comptables, que vous avez détaillés dans les tableaux joints en annexe. Il s'agit d'un "donné acte".

Madame CAVECCHI

Merci. Je ne vois pas de questions. Nous donnons acte que ce retour a été fait devant l'Assemblée départementale.

Ensuite, nous avons le versement d'une subvention de fonctionnement à l'association VOTV, au titre de 2019. Vous pouvez retrouver VOTV sur le canal 34 de la TNT.

2-12 Versement d'une subvention de fonctionnement à l'association VOTV au titre de l'année 2019.

Monsieur SEIMBILLE

Nous proposons de reconduire la subvention que nous accordons bien légitimement un VOTV. Avis favorable de la deuxième Commission.

Madame CAVECCHI

Nous votons.

Adoption à l'unanimité

Nous partons à Garges-lès-Gonesse pour approuver un avenant numéro 1 au bail relatif aux locaux rue Frédéric Joliot Curie Je redonne la parole à Monsieur METEZEAU.

2-13 Commune de Garges-lès-Gonesse – Approbation de l'avenant n° 1 au bail relatif aux locaux sis 36 à 44 rue Frédéric Joliot Curie.

Monsieur METEZEAU

Merci, Madame la Présidente. Au mois de septembre dernier, nous avons déjà voté une délibération dans ce sens. Malheureusement, le Trésorier-payeur a relevé une incohérence et nous demande de préciser les choses. Cet avenant nous permet de tenir compte de la demande du Trésorier-payeur général. Avis favorable à l'unanimité de la Commission concernée.

Madame CAVECCHI

C'est normal qu'ils aient l'œil. Nous passons au vote.

Adoption à l'unanimité

Nous partons sur Bessancourt, Herblay-sur-Seine, Pierrelaye, Saint-Ouen-l'Aumône, pour céder des parcelles de terrain au profit du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt, que nous appelons le SMAP, et je rends la parole à Monsieur Daniel DESSE.

2-14 Communes de Bessancourt, d'Herblay-sur-Seine, de Pierrelaye et de Saint-Ouen l'Aumône – Cession de parcelles de terrain au profit du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt (SMAPP).

Monsieur DESSE

Il s'agit de la cession par le Département du Val d'Oise, propriétaire de certains délaissés fonciers, sur les communes de Bessancourt, Herblay, Pierrelaye, Saint-Ouen-l'Aumône, pour une superficie de 7 296 m², ce qui fait 0,7 millièmes de la superficie totale de la future forêt de Pierrelaye. C'est cédé à l'euro symbolique, au mètre carré, ce qui fait une somme de 7 296 €. A titre d'information, je vous signale que l'ensemble des communes propriétaires de parcelles foncières sur cette zone ont déjà délibéré, à l'exception de Taverny, mais c'est une question de semaines ou de jours. Tout le monde œuvre dans le bon sens pour ce projet remarquable du Val d'Oise.

Madame CAVECCHI

Nous allons planter les premiers arbres avant la fin de l'année, nous l'espérons. Merci, Monsieur Daniel DESSE. Nous votons.

Adoption à l'unanimité

Nous partons à Saint-Leu-la-Forêt pour la cession d'un terrain à bâtir. Monsieur Gérard SEIMBILLE reprend la parole.

2-15 Commune de Saint-Leu-la-Forêt – Cession d'un terrain à bâtir.

Monsieur SEIMBILLE

Il s'agit de vendre une parcelle de 734 m² pour 230 000 € à Monsieur et Madame MURE. Il y a un avis favorable des domaines pour le prix, ainsi que des Commissions.

Madame CAVECCHI

Nous votons.

Adoption à l'unanimité

Nous partons à Soisy-sous-Montmorency, avec la cession de trois parcelles, sises 14 rue du Docteur Schweitzer.

2-16 Commune de Soisy-sous-Montmorency – Cession des parcelles départementales AP n° 591, AP n° 594 et AP n° 583 sises 14 rue du Docteur Schweitzer.

Monsieur SEIMBILLE

Il s'agit de 579 m² et d'une vente à 250 000 € à Monsieur et Madame ADERAZE. Avis des domaines qui nous permet de le faire, ainsi que des Commissions.

Madame CAVECCHI

Nous votons.

Adoption à l'unanimité

Nous restructurons le collège Pierre de Ronsard à Montmorency pour 8,4 M€. Je laisse la parole à Madame Virginie TINLAND.

2-17 Lancement de l'opération de restructuration du collège Pierre de Ronsard à Montmorency.

Madame TINLAND

Il s'agit d'approuver le lancement de la restructuration du collège Pierre de Ronsard à Montmorency. Ce collège date de 1976, mais il est 900 à la base, qui a été réadapté en collège 650. L'originalité de ce rapport, c'est que pour une fois, il ne s'agit pas de restructuration qui résulte de la poussée démographique, mais uniquement vis-à-vis de la vétusté. Nous lançons une restructuration pour 8,4 M€. Je vous laisse regarder dans le rapport. Il y aura une mise en accessibilité avec un ascenseur, ce qui est important pour les enfants qui ont des problèmes de mobilité. Ce rapport a recueilli l'avis unanime des 5^e et 2^e Commissions.

Madame CAVECCHI

Nous votons.

Adoption à l'unanimité

IV. DESIGNATIONS

Nous avons encore une désignation. Je souhaiterais que nous désignions Madame Véronique PELISSIER. Nous en avons parlé tout à l'heure, c'est elle qui a rapporté, cela vous paraît logique, au sein de l'institut d'aménagement et d'urbanisme d'Ile-de-France. Tout le monde est-il d'accord ? Merci. Nous avons la motion sur laquelle nos collègues ont travaillé. Je vais donner la parole à Monsieur Cédric SABOURET.

Monsieur SABOURET

Merci, Madame la Présidente. Cette motion concerne le projet qui, aujourd'hui, commence à devenir extrêmement concret et immédiat, de privatisation du groupe ADP. Je ne vais pas faire trop long, car nous sommes en fin de séance. Comme vous le savez, le gouvernement et l'actuelle majorité parlementaire ont confirmé mercredi, lors de la Commission mixte paritaire du projet de loi pacte qui a échoué comme prévu, la volonté de privatiser le groupe ADP, numéro 1 mondial de la gestion aéroportuaire et responsable de la plate-forme de Roissy.

Au Sénat, les groupes Les Républicains, les socialistes et le groupe communiste avaient uni leurs efforts et c'est suffisamment rare pour le noter, pour s'opposer à cette privatisation. A l'image du vote qui a été exprimé au Sénat, nous sommes nombreux, sinon unanimes ici, pour refuser la privatisation aujourd'hui du groupe ADP. L'échec de la CMP de la loi pacte d'ailleurs s'est noué sur cette histoire d'ADP.

Pas de faux procès entre nous. Au-delà de nos divergences politiques, nous l'avons observé sur les 30 dernières années ni les uns ni les autres n'avons été totalement hostiles au principe même de cession de capital ou de privatisation d'entreprises publiques. Nos différences sont peut-être plus dans l'endroit où nous mettons le curseur entre ce qui relève du giron public et ce qui peut être vendu à des investisseurs. L'annonce de la privatisation d'ADP, je pense, doit nous rassembler, pour nous y opposer de manière ferme et résolue. Nous ne pouvons pas ignorer la spécificité de notre territoire et de notre pays et le rôle particulier que joue ADP.

Nous avons aussi en tête l'exemple de la privatisation des sociétés d'autoroute qui doit servir d'avertissement. Cela avait été réalisé en 2005-2006, sous le gouvernement de DE VILLEPIN, et ça s'est avéré, nous le constatons, une très mauvaise affaire financière pour l'Etat et pour les usagers dont nous payons les conséquences sociales.

Concernant ADP, je commence par l'argument le plus trivial, mais qui, quand nous avons en tête l'exemple des autoroutes, est un argument tout à fait sonnante et trébuchant, c'est l'argument financier. Aujourd'hui, ADP contribue déjà au financement des politiques publiques en reversant à l'Etat des dividendes, 173 M€ en 2018, et le chiffre d'affaires d'ADP et les revenus et les dividendes versés n'ont cessé de progresser, nous sommes sur un rythme de 10 % par an, environ. Ce qui est énorme.

Le gouvernement entend céder les 7 à 8 Md€ que vaut aujourd'hui la participation à hauteur de 50,6 % qui est la participation de l'Etat et placer ces sommes pour alimenter avec le revenu obtenu le fonds destiné à financer l'innovation de rupture. Ce fonds doit être doté d'environ 250 M€, c'est le projet annoncé par le Ministère des Finances. Quel est l'intérêt financier d'une telle opération, surtout si, comme ADP l'indique, nous continuons à avoir une augmentation du trafic aérien, et donc une augmentation du dividende qui sera versé à l'Etat ? Pourquoi se priver d'une telle recette ? Nous pouvons craindre un schéma comme celui des autoroutes.

C'est aussi un mauvais signe pour la stratégie économique du pays. Le retour de l'Etat stratège nous était annoncé il y a 18 mois. Nous ne pouvons pas dire qu'avec la privatisation d'ADP, nous soyons dans l'Etat stratège, nous sommes dans l'Etat liquidateur. Les aéroports parisiens, que ce soit celui de Roissy ou de Orly, accueillent plus de 100 millions de passagers par an, et nous prévoyons encore une progression importante. La France est la première destination touristique du monde. Nous ne pouvons certainement pas nous priver d'un outil comme la maîtrise d'ADP qui est la porte d'entrée principale des touristes sur le territoire national, et en plus, un instrument essentiel de promotion de l'emploi local. Pour le seul aéroport de Roissy, nous rappelons qu'autour, nous générons à peu près 10 % de la richesse francilienne, ce qui n'est pas rien.

Autre argument, l'aéroport de Roissy, c'est également le plus grand hub européen, avec la construction du terminal 4, ce qui est une perspective qu'il faut intégrer dans notre proposition. Il serait paradoxal de prévoir de continuer à progresser en fréquentation, en utilisation des moyens de l'aéroport et en même temps, que nous privatisions. Je rappelle que cette construction du terminal 4 suscite aussi quelques inquiétudes.

Pour nous, l'Etat doit être partie prenante du processus de modernisation et de développement de l'aéroport en étant au capital de l'entreprise, car il est garant de l'équilibre des enjeux, l'enjeu économique, de développement local, environnemental, démocratique et au regard de l'importance pour notre pays du développement ou non des structures aéroportuaires, l'Etat, nous pensons, est le seul à pouvoir porter ce type de projet et à faire la balance entre ce type de projets contradictoires. Demain, si un géant du BTP, peut-être déjà gestionnaire d'autoroute, avec peut-être une expérience de gestion aéroportuaire, devient le propriétaire d'ADP, nous savons que le rapport de force sera modifié et que l'équilibre entre ces différents enjeux économique, environnemental, territorial risque d'être déplacé et dégradé.

Enfin, dernier argument, qui s'oppose à la privatisation, c'est la question de la sécurité de notre territoire. Roissy est une porte d'entrée, donc c'est aussi une frontière, un lieu fondamental pour la sécurité de notre pays.

Voilà en quelques mots les raisons pour lesquelles nous avons présenté cette motion que nous avons travaillée tout à l'heure. Nous l'avons modifiée par rapport à la version initiale avec Monsieur Philippe SUEUR. Nous pensons que voter cette motion sera signaler aux valdoisiens et aux parlementaires valdoisiens appelés à se prononcer lors de la deuxième lecture, que nous ferions une lourde erreur politique et économique en approuvant la privatisation d'Aéroport de Paris.

Madame CAVECCHI

Merci, Monsieur Cédric SABOURET. Je ne peux qu'approuver pour ma part, et je pense, pour mes collègues, ce que vous venez d'énoncer. C'est le sentiment que nous ressentons tous. Je donne la parole à Monsieur Philippe ROULEAU et à Monsieur Gérard SEIMBILLE.

Monsieur ROULEAU

Ça va être très rapide. J'espère que le projet du Charles-de-Gaulle Express n'est pas un projet qui participe à la valorisation de l'aéroport Charles-De-Gaulle pour mieux le vendre.

Monsieur SEIMBILLE

Sans vouloir refaire l'histoire, vous avez évoqué la vente des autoroutes, ça remonte à un peu avant, car c'est le gouvernement JOSPIN qui avait débuté. Ce qui nous unit, c'est le fait que nous pouvons nous satisfaire, qu'avec Monsieur Philippe SUEUR qui nous a représentés, nous soyons arrivés à quelque chose que nous partageons beaucoup et qui nous amène à avoir la même réflexion. Nous devons l'avoir sur le T4, certainement un jour, car il y a des choses à dire. Je pense que nous pouvons nous satisfaire, pour clôturer cette Assemblée, d'avoir une unanimité sur une motion.

Madame CAVECCHI

Tout le monde a-t-il eu la motion ? Je vais vous demander, à nous, notre groupe, de bien vouloir voter la motion présentée par le groupe de Monsieur Jean-Pierre MULLER.

Adoption à l'unanimité

C'était une belle séance, un peu longue, mais importante. Je vous souhaite un bon week-end et pour ceux qui prennent quelques vacances, bonnes vacances. Merci à toutes et à tous.

Fin de la séance à 13 heures 32